

de constante émulation, pour ne pas dire de jalousie; c'est pour relever l'éclat d'une religion d'humilité, que le chapitre de Tolède et celui de Cuença, par exemple, se trouvent si amplement pourvus, que le roi d'Espagne actuel est réduit à leur faire, à peu près tous les ans, des visites intéressées, ou à aller leur demander des secours pécuniaires, ce qui, depuis long-temps, est loin d'avoir rien de honteux dans le pays. Mais aussi il y a de la religion en Espagne. *Hay religion*, disent les Espagnols avec satisfaction, en voyant, le dimanche après Pâques, les enfans déguenillés de la populace courir par milliers au devant des processions, en poussant des cris affreux, pour attraper, en se terrassant les uns les autres, *les alleluia*, petites images de papier qu'on leur jette du haut des balcons. *Hay religion*, avouent-ils encore, lorsque le prêtre qui a accompagné au supplice tel domestique que l'on pend pour avoir volé quatre sous, et qu'on a poussé au crime par des lois infames, pour le livrer ensuite à l'échafaud, comme l'a dit un de nos célèbres publicistes, lorsque ce dernier consolateur, resté sur la fatale échelle, à côté d'un cadavre suspendu, fait au peuple un discours qu'il termine par les cris de *vive la religion, vive le roi, meure la constitution!* quoique ni ce vol, ni le malheureux coupable, n'aient jamais eu rien de commun avec les affaires politiques. *Hay religion*, proclament-ils avec enthousiasme, lorsqu'ils voient les jésuites, renaissant de leurs cendres comme le phénix, illuminer pendant huit jours jusqu'au haut des tours de l'église de San-Issidro de Madrid (en 1826) pour célébrer la béatification d'un de leurs

obscur confrères, mort il y a près de cent ans, et que pareille cérémonie se renouvelle la même année au couvent des capucins, à Pampelune, pour un enfant de Saint-François, décédé depuis près d'un siècle, dans le royaume de Naples. *La hay si*, répétaient-ils avec l'accent d'un fanatisme prêt à tout faire, lorsqu'un curé mérino et un trapiste à cheval conduisaient au combat l'armée *de la Foi* où se voyait l'élite des figures sinistres de l'Espagne, proférant des cris de mort avec l'accent d'une rage incomparable. C'est ainsi qu'autrefois le cri de *viva la religion* s'élevait dans les airs avec le bruit des flammes et les derniers soupirs des victimes du Saint-Office, dans ces actes de foi (*autos-da-fe*) donnés en réjouissance à des princesses de France qui allaient s'asseoir sur le trône d'Espagne, à côté de tyrans aussi imbéciles que cruels (Charles II). Peuple barbare ! qui crois être religieux parce que tu es atroce, dont la religion est toute de haine et le cœur toujours accessible aux sentimens dénaturés de la plus implacable fureur, quand seras-tu assez clairvoyant pour rougir de toi-même et de ceux qui te conduisent ! Quand seras-tu assez changé pour déverser sur eux le mépris que tu mérites, et que tu obtiens si généralement de la part de tous ceux qui ont eu le déplaisir de te connaître ?

Mais il est temps d'examiner ce que sont en eux-mêmes des hommes devenus les guides, les maîtres, les véritables souverains de l'Espagne, pour lesquels tout est organisé dans ce pays, et dont l'autorité s'est étendue jusque sur le sceptre qui n'est plus que le joyau de leur incontestable puissance.

NOMBRE DES PRÊTRES ET DES MOINES.

Ils sont d'abord nombreux et très nombreux. M. Salvandy comptait 80,000 moines en Espagne avant que les troupes de Napoléon y entrassent en 1807 ; il s'en faut que ce calcul soit généralement reconnu pour exact, et on n'en sera pas étonné en pensant à l'adresse avec laquelle les moines et les prêtres savent prévenir et éteindre toutes les réflexions qui peuvent leur devenir défavorables. Leur nombre seul étant pour eux un reproche ou une accusation, croyez qu'ils auront pris leurs mesures pour ne pas le laisser connaître, et que, pour leur dérober ce secret important, les diplomates les plus adroits feraient bien des efforts inutiles. On n'a, sur ce sujet, que les notions qu'ils ont bien voulu laisser publier ; c'est dire assez jusqu'à quel point on peut compter sur leur exactitude ; mais ce qu'on avoue peut du moins servir à faire apprécier ce qui existe. Je trouve dans l'ouvrage de M. de Laborde que, d'après le recensement fait en 1787 et 1788, du clergé espagnol, il y a dans ce royaume 16,268 curés, 41,505 autres prêtres avec ou sans bénéfices, ce qui, avec les chanoines, dignitaires, évêques et archevêques, porte le clergé séculier à 60,238 individus. Il compte, dans 1,925 couvens, 49,238 moines ; dans 1,081 couvens de femmes, 22,347 religieuses ; plus, 15,834 ministres et serviteurs des églises ; en tout, 147,657 personnes.

Il suffirait que ce tableau eût été publié par le gouvernement espagnol pour que je doutasse fortement de son exactitude ; mais j'ai d'autres motifs

pour ne pas y ajouter foi. Il existe un autre recensement publié par le gouvernement espagnol en 1803, et que M. de Laborde n'a pas pu sans doute faire connaître lorsqu'il a imprimé son ouvrage en 1808. D'après ce dernier dénombrement, il y avait en 1803 : 2,051 couvens d'hommes habités par 61,327 moines, et 1,075 couvens de femmes habités par 31,400 religieuses ; le clergé séculier était de 56,969 individus, auxquels on n'a pas joint les serviteurs des églises, qui sont, d'après M. de Laborde, 15,834 ; ce qui, néanmoins, porte le nombre total à 149,696 personnes. Si ce nombre eût été exact à cette époque, on pourrait encore le croire à peu près tel aujourd'hui ; en effet, les couvens détruits dans la guerre de l'indépendance ont été ou réparés, ou remplés par les couvens des jésuites qui n'existaient pas alors, et que le roi actuel a rétablis. Mais l'auteur du *Dictionnaire géographique et statistique de l'Espagne et du Portugal* qui se publiait pendant notre séjour en Espagne, M. Miñano, ne cite ce dénombrement que comme approximatif, n'y ayant trouvé rien de probant ; et il ne manque pas de raisons pour avoir une pareille opinion, puisqu'il dit dans le même article (Espagne) de cet ouvrage et dans les pages dont je parle, qu'il est impossible, avec les données actuelles qu'il a examinées avec le plus grand soin, de dire même quelle est la population actuelle de l'Espagne, tant tous les renseignemens qui existent sur ce pays lui ont paru suspects.

J'ai dit qu'au cinquième volume de son ouvrage, M. de Laborde ne comptait que 49,238 moines en Espagne, et à la page 47 de l'introduction placée en

tête du tome premier, on lit que « les *soixante mille* « moines de ce royaume nourrissent cent mille mendians à la porte de leurs couvens ; » ce qui fait tout de suite une différence de près de onze mille personnes pour les moines seulement.

M. de Laborde tendait à persuader que le nombre des prêtres et des moines n'est pas aussi considérable en Espagne qu'on le croirait d'abord ; c'est pour cela qu'il préfère les preuves les plus favorables à cette opinion ou à cette intention. On le voit, lorsqu'il veut comparer dans le même but le clergé d'Espagne à celui de France avant la révolution, dire que nous avions alors un clergé séculier fort de 241,989 individus, 78,015 moines, 79,972 religieuses, 60,302 ministres subalternes des églises, total 460,278 personnes ; et que, en proportion du reste de la population, le nombre des prêtres et des moines était alors plus grand en France qu'en Espagne, puisque, sur une population de onze millions d'ames, le clergé ne faisait que la soixante-neuvième partie dans ce pays, tandis qu'en France, sur une population de vingt-cinq millions, le clergé était un cinquante-deuxième.

Il est évident qu'en même temps qu'il a diminué le nombre des individus qui composaient le clergé d'Espagne, M. de Laborde a un peu grossi avec de mauvais renseignemens celui des membres du clergé de France. J'en trouve la preuve dans les questions qui furent agitées lorsqu'on prononça la destruction totale des ordres religieux des deux sexes en France, ce qui eut lieu le 11 février 1790. « Suivant des « aperçus présentés alors à l'assemblée nationale, le



« calcul des religieux mendiants et non mendiants du royaume fut porté à près de 30,000 (c'est bien différent de 78,015). Ainsi ce fut donc trentemille pensions de 900 livres l'une dans l'autre (c'est-à-dire 27,000,000), que l'assemblée nationale s'engagea à payer. » (*Mémoires du marquis de Clermont-Gallerande*, pair de France, etc., Paris, 1826.) Treilhard examina aussi ce point important de notre économie politique, lorsqu'il s'agissait de s'emparer des biens du clergé, dont on évaluait les revenus à 170,000,000. « Il s'en faut de beaucoup, » dit M. de Laborde (qui lui en accordait 178 millions), que ceux du clergé d'Espagne s'élèvent à une somme aussi considérable, » sans dire cependant de combien ils sont.

Il existe, comme on voit, de fortes raisons pour douter que les tableaux présentés par M. de Laborde soient exacts. Au lieu de 49,238 moines qu'il donne à l'Espagne, on pourrait, avec quelques écrivains (Mortonval), en compter plus de 90 mille. Si le nombre des religieuses et des prêtres, avec ou sans bénéfices, est diminué par lui dans la même proportion, on doit avoir de ces corps une idée bien éloignée de la vérité. Le clergé et les moines sont excessivement nombreux en Espagne. Dans toutes les rues, sur toutes les places, dans toutes les promenades, on rencontre à chaque instant des moines et des prêtres. A Pampelune, pour une population de 10 à 12 mille âmes, il y a 500 prêtres ou moines. A Burgos, sur une population de 12 mille âmes, il y a 1400 prêtres ou moines : j'ajouterai, pour faire juger du nombre de bras, au moins inutiles, que

nourrissent les couvens, que, dans celui des capucins de Pampelune, pour 15 religieux ou pères de cet ordre, il y a 25 frères quêteurs, sacristains ou servans, ce qui porte à 40 individus le personnel de cette maison, qui n'a certainement rien de particulier sous ce rapport.

L'état cité avec approbation par M. de Laborde, porterait donc le nombre absolu des moines d'Espagne à deux cinquièmes de plus que celui reconnu en 1790 par l'assemblée nationale en France. Sans abuser des avantages que nous donnerait ce rapprochement, et pour voir la chose un peu en grand, supposons que le nombre des moines qu'il y a aujourd'hui en Espagne soit seulement égal à celui qui existait en France avant la révolution : la population de la France étant trois fois plus forte, il s'ensuivrait que, relativement à la masse de la nation, la proportion des moines qu'il y a maintenant en Espagne serait triple de ce qu'elle était en France en 1790. Le nombre des prêtres séculiers, sans cures ou avec bénéfices, peut, ce semble, être calculé sur cette base; et en parlant des majorats, j'ai fait assez voir que les couvens de femmes doivent s'y remplir plus facilement qu'ailleurs.

Mais, dira-t-on, quel intérêt avait M. de Laborde à déguiser ainsi la vérité?

Je répondrai que l'ouvrage de M. de Laborde a été imprimé en 1808, lorsque Joseph Napoléon, appelé à régner sur les Espagnes, était déjà parti de Naples et n'était pas encore arrivé à Madrid, comme on peut le voir à la page 110 de son Introduction. L'auteur s'excuse des négligences de style et de ré-

daction qui pourront s'y trouver, sur l'urgence des circonstances. En effet, si M. de Laborde voulait être ministre de Joseph, il n'avait pas de temps à perdre; il devait chercher à plaire à la nation espagnole et surtout aux prêtres : cela prouve qu'il connaissait le pays. De même qu'il y avait des guerriers pour combattre, les armes à la main, les ennemis déclarés de la nouvelle dynastie, il était du devoir des autorités civiles de gagner la confiance, et de se concilier les suffrages de la nation. C'est ce que M. de Laborde a fait avec tant d'adresse, que son ouvrage est encore aujourd'hui publié en Espagne avec les plus grands éloges et le plus grand succès, lorsque toutes les productions étrangères y sont si généralement proscrites. Cette intention de sa part explique tous les ménagemens avec lesquels il a parlé du caractère des Espagnols, du nombre, des richesses, du mérite, des vertus des prêtres et des moines, qu'il appréciait aussi bien que qui que ce soit. Le clergé a pris acte des opinions d'un homme dont personne ne peut contester la supériorité de lumières, et s'en sert aujourd'hui à corroborer sa puissance, que ce même homme n'eût pas manqué d'abaisser si la faveur et les circonstances politiques lui en eussent offert le moyen..... Il ne faut qu'avoir lu le bel ouvrage de M. de Laborde pour avoir de lui cette opinion; ce n'est pas avec un esprit aussi observateur et aussi judicieux qu'on peut donner, tête baissée, dans les usages trop absurdes qui régissent ce malheureux pays.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Lorsqu'on pense, en outre, que les moines, qui étaient un fardeau chez nous comme ils le seront dans tous les pays où on les comptera par milliers, ne nuisaient pourtant pas directement à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, qui jouissaient d'une pleine liberté, tandis que dans l'Espagne, paralysée par les majorats, l'industrie, le commerce, les lumières, sont ouvertement proscrits et anathématisés comme des hérésies, quelle idée ne doit-on pas avoir de la ruine et de l'humiliation de cette contrée ! Le docteur Miñano, en sa qualité d'ex-chanoine de Séville, était certainement bien compétent pour éclaircir les doutes qui entourent sous ce rapport l'organisation de la monarchie espagnole. Si le savoir d'un auteur suffisait pour garantir l'exactitude des faits consignés dans un ouvrage, on eût pu espérer que l'article *Espagne*, si long-temps attendu qu'on devait le croire retardé par l'autorité (quoique l'œuvre soit dédiée au roi, proclamé dans la préface *l'idole de ses peuples*), contiendrait toute la vérité sur le personnel du clergé de la Péninsule. « Mais, avais-je dit d'avance, qu'on ne
« s'abuse pas, tout ce qui dans ce travail parlera des
« serviteurs de Dieu, sera châtié comme le point
« le plus digne de fixer les regards ombrageux de
« la censure sacerdotale, en sorte qu'habillé en Es-
« pagne, le clergé espagnol le sera encore suivant
« ses goûts. » Le quatrième volume du *Dictionnaire statistique* n'a que trop justifié cette prédiction. Cette question, majeure pour ce royaume au temps où nous vivons, y est traitée en quelques lignes par la citation du recensement de 1803, que j'ai à peu près rapporté.

Non, il ne faut pas penser à faire entendre la vérité sur cette terre de malheur. En y parlant de religion, il faut sans cesse mentir à sa conscience; et l'homme qu'une impulsion généreuse porte, malgré tant d'obstacles, à être utile à son pays, est obligé d'expier par des concessions le tort d'oser élever la voix au milieu d'une nation bâillonnée.

LEURS QUALITÉS.

Mais la quantité des prêtres et des moines n'est pas le seul inconvénient de leur existence en Espagne; leurs qualités sont loin de racheter ce que leur nombre offre d'onéreux pour ses habitans. Je pourrais peut-être, les considérant avec les yeux de la raison, les faire apprécier de ceux qui n'ont pas eu occasion de les voir par eux-mêmes. J'aime mieux m'en rapporter, pour exposer ce qui les concerne, à un digne ecclésiastique dont les assertions inspirent plus de confiance sur ce sujet. J'emprunte le langage d'un prêtre français, attaché comme aumônier à un des régimens qui sont le plus restés en Espagne pendant l'occupation. On y trouvera la vérité exprimée avec l'accent de la vertu, que la corruption afflige et irrite, mais qu'elle ne saurait jamais intimider. Il y a des bornes au delà desquelles l'indulgence devient coupable, puisqu'elle est une espèce d'approbation et de complicité.

Juge compétent des hommes de son caractère, il disait aussi que : « le nombre des prêtres, des moines et des religieux est prodigieux en Espagne, de même que celui des étudians destinés au

« sacerdoce ; qu'on ne voit que prêtres et qu'étudiants
 « dans les rues et sur les places publiques ; » et à
 propos des biens du clergé accumulés depuis des
 siècles, il osait énoncer avec franchise que : « les
 « vices ont suivi les richesses dont ils sont presque
 « toujours les fidèles compagnons, et qu'à Sara-
 « gosse, la sacristie de l'église de la Seo jouit d'un
 « revenu de 18,000 douros, ce qui fait 95,400 liv.
 « de notre monnaie. »

Voici comment il s'explique sur les qualités des
 prêtres et des moines :

« Avant de commencer à parler du clergé, je rends
 « justice aux prêtres savans et vertueux que possède
 « l'Espagne. Ils sont malheureusement en petit nom-
 « bre ; mais encore le nombre en est plus grand que ne
 « le croient la plupart des étrangers, qui ne voient
 « que les vices connus, et qui ne se donnent pas la
 « peine d'examiner les vertus, le plus souvent ca-
 « chées.

« Examinons d'abord la première éducation en
 « Espagne, en ce qui est commun au prêtre et à ceux
 « qui se destinent à toute autre carrière, puisqu'on
 « n'a dans ce pays ni grands ni petits séminaires
 « pour réunir les élèves qui se vouent plus particu-
 « lièrement à l'état ecclésiastique.

« En entrant au collège, on leur enseigne pen-
 « dant trois ans les principes de la langue latine ; les
 « livres élémentaires qui renferment ces principes
 « sont des volumes en état de dégoûter l'élève le
 « plus studieux. On fait traduire peu, on ne prescrit
 « aucun ouvrage de lecture dont la langue est d'ail-
 « leurs dépourvue ; la plupart des élèves sortent

« donc des colléges sans savoir le latin , sans con-
 « naître leur propre langue , sans avoir une idée de
 « la bonne littérature , et sans posséder aucun art
 « d'agrément ; car le latin , et rien que le latin , les
 « occupe ou plutôt les ennuie pendant trois ans. Ils
 « ne savent ni histoire , ni géographie , ni mathéma-
 « tiques , etc. ; autant de connaissances qui sont re-
 « gardées comme inutiles.

« On arrive donc en philosophie : on y arrive fort
 « content , car on n'est plus obligé de traduire et
 « d'écrire , on n'en a plus besoin , puisqu'on sait le
 « latin. Les livres classiques de philosophie font
 « pitié ; on n'y trouve que des mots et aucune ins-
 « truction solide. On s'attache en esclaves à ces
 « auteurs si mal rédigés ; on se croit instruit avec
 « cette nomenclature de mots qu'on n'entend pas ;
 « on n'a aucun ouvrage de lecture relatif au sujet.
 « Ces ouvrages , si secs , dégoûtent la plupart des
 « étudiants ; aussi cherchent-ils à passer leur temps
 « d'une manière plus agréable ; on s'amuse , on joue ,
 « on se promène , et l'on se dispense de la classe le
 « plus souvent qu'on peut. Ce n'est pas encore le
 « plus grand mal : dans les nombreuses universités
 « qui se trouvent en Espagne , et qui , pour la plu-
 « part , sont si richement dotées , les élèves sont
 « logés dans des maisons particulières. Là , ceux
 « qui sont destinés à l'état ecclésiastique se trouvent
 « confondus avec ceux qui se destinent au barreau ,
 « à l'état militaire , à la médecine , etc. On ne peut
 « voir sans indignation l'éducation qu'ils reçoivent ;
 « on ne peut concevoir comment les évêques , les di-
 « recteurs , les professeurs peuvent abandonner à

« eux-mêmes tant de jeunes gens de 18 à 20 ans, qui
 « sont souvent de bonnes maisons et remplis d'esprit
 « naturel. C'est une horreur que de les voir toute la
 « journée, soit sur la place publique, où il est facile
 « de les reconnaître à leur manteau noir et à leur
 « chapeau, soit dans les cafés, soit dans des mai-
 « sons de jeu, soit dans d'autres maisons encore
 « plus suspectes. C'est une horreur que de voir leur
 « grossièreté, leur ignorance, leur malpropreté et
 « leur désœuvrement. Les écoles, à mon avis, sont
 « la perte de la jeunesse et la source de tous les vices
 « qui existent en Espagne. De là vient le goût de la
 « paresse, des plaisirs, et le dégoût qu'on a pour
 « les livres. De là vient l'ignorance qu'on remarque
 « dans toutes les branches de l'administration; de là
 « vient cette léthargie mortelle où languit la noblesse
 « espagnole. Les élèves, après un cours si pénible,
 « reçoivent cinq mois de vacances (on en donne pen-
 « dant l'année plus de six mois : on n'oublie rien,
 « dit-on, parce qu'on n'a rien appris) et retournent
 « dans leurs foyers, » (l'auteur pourrait dire : sou-
 « vent en demandant l'aumône avec un cynisme in-
 « comparable) « où ils apportent leurs vices, et où ils
 « deviennent le fléau de leurs parens et de leurs
 « villages, comme ils l'ont été des villes où ils ont
 « fait leurs cours.

III « Voilà la première éducation qu'on reçoit dans les
 « universités d'Espagne. Mais la seconde, c'est-à-
 « dire celle qui est propre à chaque état et qui achève
 « l'homme, quelle est-elle ? Peut-être encore pire.
 « Un écrivain célèbre dit avec raison que la première
 « éducation n'est rien si la seconde ne vient à son se-

« cours : pour ne pas m'éloigner de mon sujet , je
 « dirai seulement qu'en Espagne , après cette épo-
 « que , on ne connaît plus de livres ; on ne s'occupe
 « que du jeu et des plaisirs. Si c'est l'étude et le tra-
 « vail qui forment le bon avocat , le magistrat cé-
 « lèbre , le grand capitaine , le ministre d'état , le
 « médecin renommé ; si c'est l'étude et le travail qui
 « forment le théologien instruit et le prêtre vertueux ,
 « l'Espagne est condamnée à voir encore long-temps
 « des hommes médiocres dans tous ces emplois de la
 « société.

« Après cette prétendue éducation , après avoir
 « fini leurs années de philosophie et de théologie , les
 « jeunes clercs sont admis à la prêtrise : qu'ils sont
 « contents d'y arriver ! Le sacerdoce leur offre une
 « vie aisée et commode , du moins les exempte de
 « ces maudites *aulas* (classes) , qui les ont ennuyés
 « si long-temps. Leur seule ambition est d'obtenir
 « une bonne cure , ou un bon bénéfice , dont ils
 « jouissent souvent avant la prêtrise ; on ne parle que
 « de cela , on n'examine rien autre chose ; alors toute
 « étude est finie , le proverbe *sacerdotium finis stu-*
 « *diorum* est vrai dans toute la force du terme.

« Leur réglemeut de vie est donc changé , mais
 « leurs habitudes le sont-elles ? Que de choses répré-
 « hensibles *j'ai vues de mes propres yeux !* Je dirai
 « seulement que la plupart des prêtres espagnols ont
 « entièrement perdu l'esprit de leur état ; qu'ils pas-
 « sent toute la journée , soit à se promener , soit à
 « dormir , soit à jouer. Que suit-il de ce désœuvre-
 « ment ? tout ce qu'il doit s'en suivre. Le prêtre es-
 « pagnol devient tout hébété , tout sot ; ignore jus-

« qu'aux notions les plus communes de la théologie
« et de la philosophie ; et , sans le bréviaire , il ou-
« blierait jusqu'au peu de latin qu'on lui a enseigné.
« On gémit quand on voit la bibliothèque de la
« plupart des prêtres espagnols : une dizaine de vieux
« bouquins , écrits le plus souvent en latin , sont tout
« ce qu'ils possèdent pour alimenter leur intelligence
« et fournir à leurs méditations. On n'y rencontre
« pas même l'Écriture-Sainte. L'esprit devient vide,
« le cœur se dessèche , et le moral souffre. Le prêtre
« perd jusqu'à l'idée de la science, il se plaît et s'en-
« dort au sein de l'ignorance ; il s'y trouverait même
« parfaitement heureux s'il n'avait un grand ennemi
« à vaincre. Quel est-il ? c'est le temps. Oh ! que ce
« temps devient tourmentant ! Pour le tuer il n'y a
« rien qu'on n'invente et qu'on ne fasse. On va à la
« chasse , ou l'on se promène sur la place publique ;
« on accoste le premier bourgeois venu , on s'informe
« des nouvelles , on parle politique ; » (on va voir
les ouvriers travailler dans les boutiques) ; « un char-
« latan ou un mendiant vient-il sur la place chan-
« ter ou toucher un instrument ? on s'empresse de
« l'entourer , on fait cercle avec la plus vile populace.
« Ceci n'a rien d'extraordinaire : *quod vidi oculis tes-
« tatus sum* ; ou si la chaleur du jour empêche de
« sortir , on dort , on fait la *siesta* , et l'on ne sort
« qu'avec la fraîcheur du soir. Tout cela est pour
« passer le *rato* (un moment). Ce sont là les plus
« sages ; car un grand nombre vont à un café qui est
« destiné exclusivement aux ecclésiastiques , ou l'on
« se réunit dans certaines maisons pour jouer. A la
« campagne , on a certaines auberges signalées , qui

« sont à la portée de différens villages : là on se réu-
« nit , on se traite en pastoureaux , on joue même
« gros jeu , et quelquefois , ô honte éternelle ! on
« joue jusqu'aux messes !.. Si le jeu est la ruine des
« familles , si le jeu ouvre la porte à tous les vices ,
« si le jeu inspire un sordide intérêt , que peut-on
« penser du prêtre espagnol qui en fait sa principale
« occupation ? devons-nous être étonnés qu'il ait per-
« du toute idée de vertu comme il a perdu toute idée
« de science ! En effet , quelles vertus possède le
« clergé d'Espagne ? je n'en vois presque pas. Est-ce
« la charité ? mais il ne connaît pas l'aumône , et le
« pauvre ne la lui demande pas ; le prêtre croit en être
« dispensé par son état. Non , c'est l'avarice , l'inté-
« rêt , c'est la dureté du cœur , dureté envers ses
« paroissiens et envers ses propres parens , qui le
« caractérisent. Et l'hospitalité ? oh ! que cette vertu
« est rare !.. Les prêtres espagnols qui , à cause de
« la guerre , ou pour opinion politique , ont été obli-
« gés de se réfugier en France , se louent beaucoup
« de l'hospitalité qu'ils y ont reçue , et de la géné-
« rosité des curés des paroisses où ils se sont trouvés.
« Mais eux , ont-ils la force d'imiter un si bel exem-
« ple ? Il faudrait entendre nos prêtres des frontières
« sur la manière dont ils ont été accueillis en Espa-
« gne au moment de la révolution française. Ni le
« clergé , ni le gouvernement , n'ont rien fait pour
« eux. Ils ont été obligés de se créer une existence
« par leurs connaissances , et même par l'ouvrage
« des mains. A Bilbao , ville si riche et si opulente ,
« ce sont nos prêtres qui ont appris aux menuisiers
« à faire des meubles. Avant cette époque on les fai-

« sait venir de l'étranger. Ce sont eux qui par leur
 « travail ont appris aux laboureurs à tirer parti de
 « leurs montagnes, alors stériles, et aujourd'hui
 « couvertes de toutes sortes de productions. Ce sont
 « eux qui se sont chargés de l'éducation des enfans,
 « étant souvent en butte aux contradictions et même
 « aux persécutions des autorités de la ville. Si un
 « petit nombre d'entr'eux a trouvé l'hospitalité, ce
 « n'a été que chez les bourgeois et non chez les prê-
 « tres.

« Et, dans cette dernière guerre où nous sommes
 « venus pour protéger le clergé, et pour lui assurer
 « ses droits et ses richesses, qu'avons-nous vu? Quelle
 « hospitalité avons-nous trouvée chez le clergé? C'est
 « une honte que de le dire : nous n'avons pas reçu
 « une honnêteté. Nous sommes souvent arrivés al-
 « térés, mouillés, transis de froid, jamais on ne
 « nous a rien offert. A Anseco, entre Calahorra et
 « Logroño, la gouvernante du curé a fait payer dix
 « sous une petite tasse de chocolat à un aumônier de
 « régiment qui avait été logé dans la maison. Oh!
 « quel vil intérêt! quel déshonneur! On ne ren-
 « contre pas en Espagne un père des pauvres, un
 « protecteur des orphelins, un bon curé qui dise à
 « des pauvres qui lui apportent de l'argent pour des
 « messes : *Mon enfant, tu es plus pauvre que moi,*
 « *conserve ton argent, j'acquitterai les messes!...*

« Je ne veux pas parler de ces jolies *sobrinas*
 « (nièces), de ces jeunes et jolies *amas* (maîtresses
 « de maison, servantes-maîtresses), article qui donne
 « lieu à tant de plaisanteries de la part du peuple
 « espagnol, article qui fait honte au clergé, et qui

« accuse si gravement les évêques. Qui viendra donc
 « pour ranimer ces ossemens desséchés? Qui viendra
 « pour donner la vie à tant de cadavres pourris? De-
 « vons-nous être étonnés de l'indécence, de la dissi-
 « pation avec laquelle le prêtre paraît à l'église ou à la
 « procession, ou dans toute autre fonction de son mi-
 « nistère? Devons-nous être étonnés de voir le prêtre,
 « plein de haine, exciter le peuple à la vengeance et
 « à la discorde? Devons-nous être étonnés de voir
 « et d'entendre parmi le clergé d'Espagne de ces
 « grands coupables qui excitent l'horreur publique,
 « tels que des assassins, des suicides, etc.? *Quod*
 « *oculis vidi testatus sum?* Devons-nous être éton-
 « nés qu'au premier bruit de guerre un grand nom-
 « bre de prêtres courent aux armes sous prétexte
 « de défendre la religion et la patrie? Devons-nous
 « être étonnés de les entendre raconter leurs proues-
 « ses sanglantes, se vanter d'avoir tué des Français
 « dans la guerre de l'indépendance? Non, non, il ne
 « leur reste plus un rayon de l'esprit ecclésiastique.

« Je finis par où j'ai commencé. Il y a encore sans
 « doute en Espagne des prêtres distingués qui ne se
 « sont pas laissé entraîner par le torrent; j'en ai
 « rencontré de fort respectables; mais ils gémissent
 « avec moi sur le désordre de leurs confrères.

« Dans les communautés religieuses, on trouve, il
 « est vrai, des hommes distingués par leur science
 « et leur vertu; c'est peut-être à ces hommes qu'on
 « doit la conservation de la foi et de la bonne mo-
 « rale : c'est ce que le peuple espagnol semble
 « avoir bien senti. Le clergé séculier en France l'em-
 « portait de beaucoup sur le clergé régulier : en Es-

« pagne c'est tout le contraire. Les moines, en général, quelque sales qu'ils soient, quelque méprisable que paraisse leur habit aux étrangers, sont plus distingués que les prêtres séculiers, dont ils sont d'ailleurs la perte sans le vouloir, en les dispensant de l'étude et du travail.

« Mais dans ces couvens même on ne trouve pas de ces grands savans comme il y en a en France. Les plus distingués seraient, dans d'autres pays, des hommes ordinaires. Disons un mot des couvens, et avec la plus grande impartialité.

COUVENS, CÉLIBAT, ETC.

« Nous avons déjà dit que leur nombre est prodigieux ; à Pampelune on compte jusqu'à quatorze communautés religieuses ; la plupart habitent des maisons tellement vastes, qu'on pourrait y loger aisément trois mille hommes de troupe.

« Le célibat est sans doute une vertu particulière conseillée par l'Évangile et préférée à l'état de mariage ; mais Jésus-Christ en parle avec une espèce de précaution : il fait voir par ces paroles, *qui potest capere capiat*, que cet état ne convient qu'à un petit nombre, et qu'il faut une vocation particulière pour l'embrasser. En entrant en Espagne, et en voyant tant de communautés religieuses, on se demande naturellement : comment se fait-il qu'en Espagne il y ait tant de célibataires, et célibataires dans le monde, et célibataires plus encore dans les couvens ? Tous ces hommes, toutes ces femmes, auraient-ils la vocation dont parle notre divin maître ? Je ne puis le croire.

« En général, les couvens d'Espagne se sont tel-
 « lement relâchés, que depuis des siècles ils sont
 « loin de l'esprit de leur fondateur : presque tous
 « auraient besoin d'être réformés, et il ne s'élève au-
 « cun réformateur. On y trouve presque toutes les
 « passions qui règnent dans le monde : la jalousie,
 « la haine font que des moines qui vivent en com-
 « munauté ne se parlent pas et ne se connaissent pas.
 « Il y en a un certain nombre qui, quoiqu'ils ne vi-
 « vent pas dans le monde, font entendre leurs scan-
 « dales jusque dans le monde. La plupart, incapables
 « de toute occupation, ne se retirent dans les
 « couvens que pour se dispenser du travail : la mal-
 « propreté, la paresse, l'ignorance, sont les seuls
 « attributs qu'on puisse remarquer en eux. D'au-
 « tres qui ont de l'instruction se font tort à eux-
 « mêmes par leur ambition ; ils cherchent à se dis-
 « tinguer, à briller, à dominer, à s'arroger exclu-
 « sivement la confiance du peuple. De là viennent la
 « jalousie qui existe entre les différentes communa-
 « tés, et le peu d'harmonie qui a toujours régné entre
 « le clergé séculier et le clergé régulier. Les cou-
 « vens, à mon avis, tels qu'ils existent en Espagne,
 « sont donc composés d'hommes qui, pour la plu-
 « part, ont manqué leur vocation.

« Et comment peut-on connaître sa vocation à
 « l'âge où l'on peut être reçu ? On peut professer à
 « l'âge de seize ans, et il y en a qui ont été reçus
 « avec dispense dans un âge encore moins avancé.
 « Mais peut-on à l'âge de seize ans se connaître et
 « disposer de sa personne pour toujours ?

« D'après des témoignages qui ne sont nullement

« suspects, les couvens de femmes sont les meilleurs
 « établissemens de l'Espagne. On les connaît peu,
 « parce que presque toutes les religieuses sont cloî-
 « trées. Leur règle, si elle est observée, est plus
 « sévère et même trop sévère : car une demoiselle
 « qui y entre, après une année de noviciat, dit un
 « éternel adieu à sa famille; elle en est séparée pour
 « toujours. Ses parens ne peuvent lui parler qu'à
 « certaines heures et à travers une grille. Ils ne
 « peuvent la voir quand elle est malade, ni même
 « assister à son enterrement. Ils ne peuvent lui por-
 « ter aucun secours, et fût-on certain que telles eaux
 « minérales peuvent lui rétablir la santé, elle ne
 « pourrait sortir du couvent pour se guérir. Cela
 « est dur, si ce n'est pas cruel.

« Dans ces couvens, où on ne s'applique qu'à des
 « devoirs modestes; l'austérité d'une vie uniforme
 « que rien ne peut varier, éloigne de l'instruction et
 « de ces vertus brillantes qui, quelquefois, ont rem-
 « pli le monde de leur éclat pour l'édification des
 « classes élevées. En Espagne, tout semble dormir;
 « on n'entend parler ni de vices ni de vertus, et
 « c'est peut-être bon signe. On sait seulement qu'il
 « y a des religieuses qui, ayant professé trop jeu-
 « nes, ou qui ayant été forcées en quelque sorte
 « par les institutions des majorats d'entrer dans
 « des couvens, s'y trouvent très malheureuses;
 « c'est tout ce qu'on sait et tout ce qu'on peut en
 « savoir, etc., etc. »

Voilà comment s'exprime sur le compte des mi-
 nistres des autels, et des personnes que renferment
 les couvens, un homme pénétré de la dignité de son

ministère, du commerce le plus facile, mais incapable de composer avec le vice, et sévère surtout envers ceux qui, chargés de faire respecter la religion, doivent avant tout le bon exemple.

Nous pensons avec lui que les couvens de femmes ne peuvent inspirer que de la pitié. C'est un travers bien déplorable certainement, que des personnes méritantes se séparent du monde, où leur exemple pourrait être si utile, pour s'imposer toute la vie l'obligation de ne manger que des alimens grossiers, de ne porter que des vêtemens de laine, de ne coucher que sur des lits de pénitence, de n'avoir jamais ni feu ni lumière dans leurs cellules ouvertes à tous les vents (il est des ordres qui n'ont jamais de vitres à leurs croisées), de passer une partie des nuits à la tribune de leur église, etc., etc., commel'ordonne la règle de beaucoup de couvens de femmes. Assurément il n'y a là rien qu'on puisse comparer à la vie des moines et des prêtres, qui sont sans cesse dans le tourbillon du monde, occupés à fomenteur des passions et à diriger des intrigues dans leur intérêt, si différent de celui de la religion. On ne peut censurer plus fortement la vie du clergé, qu'en lui comparant l'existence de ces pauvres religieuses, qui font sans hésiter et sans aucune restriction tous les sacrifices que d'autres prêchent sans en faire aucun, qui n'existent plus que pour la loi divine, étrangères qu'elles sont à tous les intérêts de la terre. Aussi, pour être juste, la voix qui tonnerait avec le plus de force contre le coupable relâchement de l'esprit de charité et des mœurs du clergé, devrait-elle leur donner tous les éloges que méritent l'humili-

lité et la vertu constantes dans leurs principes ; elle ne pourrait se dispenser de rappeler à ces âmes pieuses , qui excèdent les devoirs prescrits , que Dieu ne veut pas de sacrifices au dessus du cœur humain qu'il a formé lui-même ; que des services rendus à des proches ou à des malheureux peuvent être plus agréables aux yeux de la Providence , que les souffrances de victimes ensevelies au fond d'un cloître.

Si le véritable esprit de religion animait ceux qui en proclament les maximes , on verrait donc rester dans leurs familles une grande partie de ces religieuses qui remplissent les nombreux couvens de l'Espagne. Mais alors il faudrait que la justice présidât au partage des biens , que la vie de ce monde fût rendue plus supportable à celles qui ne doivent y renoncer qu'au terme marqué par la nature. Il faudrait que le but du gouvernement fût le bonheur et non l'oppression de la nation , oppression qui est plus encore l'ouvrage du clergé , comme je l'ai peut-être déjà suffisamment démontré : il faudrait que ce qui est malheureusement trop bien organisé n'existât pas. Si c'est dans les couvens d'hommes qu'il faut chercher la cause de la permanence des malheurs de la nation espagnole , dont toute l'Europe éclairée appelle de ses vœux la tardive réforme , c'est dans les couvens de femmes qu'il faut venir en voir les déplorables effets. Ennemis déclarés de la religion et des mœurs de l'Orient , qu'ils ont poursuivies chez les Maures jusque dans les replis de leur conscience , les Espagnols se sont montrés leurs imitateurs outrés dans la manière dont ils ont déshérité les femmes.

Est-ce là l'esprit de l'Évangile? La loi sainte qui est venue pour détruire l'esclavage sur la terre peut-elle se concilier avec de telles institutions? Peut-elle se glorifier de la conquête de victimes qu'on a traitées avec tant d'inhumanité dès leur entrée dans la vie, et auxquelles on impose ensuite des obligations si cruellement méritantes jusqu'à la mort?

L'ÉVANGILE DEVENU SUSPECT.

Mais que parlé-je de l'Évangile! Ne sait-on pas qu'il a été à peu près proscrit en Espagne? « L'Écriture sainte, ce pain quotidien des âmes fidèles, a été interdite au peuple comme un venin mortel, dit Jovellanos; on y a substitué des méditations puériles et des histoires fabuleuses. » On a voulu que les maximes et les faits de la religion n'arrivassent au peuple que par la bouche des moines et des prêtres; et si cet auteur reproche à de simples grammairiens de donner chaque jour des versions informes de la sainte Écriture, et de traduire les livres des Hébreux sur des ouvrages français, d'un autre côté on a pris des précautions suffisantes pour que les principes fondamentaux de la religion ne parvinssent jamais en langue vulgaire dans les mains du peuple, ainsi condamné à les ignorer, s'il n'en fait une étude spéciale après celle de la langue latine, autrement dit, s'il ne revêt la soutane et ne se coiffe du chapeau de théologien. Pendant les trois ans qu'a duré la constitution des cortès en Espagne, on avait publié une traduction de l'Écriture sainte en langue du pays: un des premiers soins du clergé, après le rétablis-

sement de l'autorité royale dans la plénitude de ses pouvoirs, a été de faire saisir cet ouvrage mis à l'index. Ainsi l'Évangile est devenu redoutable dans le midi comme dans le nord de l'Europe, en Espagne comme en Russie. Mais tandis qu'en Russie c'est le souverain et la noblesse qui en craindraient la prédication devant un peuple esclave, par un clergé tout-à-fait dépendant et abaissé jusqu'à l'humiliation ; en Espagne c'est le clergé tout-puissant qui redoute que la lettre de l'Évangile ne devienne familière au peuple, pensant, non sans de justes motifs, qu'il pourrait y trouver de quoi condamner ses apôtres, devenus riches, audacieux, effrénés, tout différens des pères de la primitive Église. Malheureux peuple espagnol, qu'on veut toujours rendre plus religieux afin qu'il soit plus soumis, mais qu'on empêche de s'instruire dans la religion, afin d'avoir le mérite de la lui apprendre comme on entend qu'il la sache ! faut-il que je sois conduit à mettre en question si c'est pour ton salut éternel qu'on t'a fait chrétien, ou pour l'avantage terrestre de ceux qui te parlent sans cesse d'une autre vie ?

ZÈLE VIGILANT DU CLERGÉ D'ESPAGNE POUR FAIRE DES ADEPTES.

Constamment occupé à faire des prosélytes et à se recruter, le clergé d'Espagne ne peut manquer d'y réussir, en rendant, comme il fait, toutes les autres carrières extrêmement difficiles, en même temps qu'il aplanit toutes les difficultés à ceux qui veulent suivre celle du sacerdoce. Aujourd'hui que l'état militaire est perdu dans ce royaume, à cause de la détresse des finances et du grand nombre d'officiers

surbuméraires qu'on paie encore moins que ceux qui sont en activité, le sacerdoce, en possession de la considération publique, continue à être largement rétribué; en sorte que pour un homme qui a besoin de se créer une existence, il n'y a pas de comparaison à établir entre ces deux partis. Ainsi, dans un gouvernement ruiné sous tous les rapports, existe un corps puissant, qui assure à ceux qui le servent une honnête aisance, promet la richesse, des honneurs facilement accessibles, et fait briller aux yeux de l'ambition un pouvoir presque égal à celui des princes et des rois, sur les sièges archi-épiscopaux. La jeunesse espagnole ne peut être que facilement décidée par les exhortations des parens souvent embarrassés de son entretien. D'ailleurs la vigilance des ecclésiastiques, et surtout des moines, n'attend pas toujours que la vocation des étudiants ou des aspirans se prononce pour les accueillir. Sachant combien des dehors avantageux contribuent à concilier les suffrages du peuple, dès qu'un homme paraît devoir être remarquable par une belle figure, une haute taille, un maintien imposant, ils le circonviennent pour l'enrôler sous leurs bannières, avec plus de soin encore que lorsqu'il montre une intelligence supérieure, car il n'est nullement question de la supériorité intellectuelle, tout-à-fait discréditée en Espagne : on sait bien que l'esprit de corps lui viendra suffisamment pour épouser et défendre les intérêts de la communauté et de l'ordre, qui seront entièrement les siens. Aussi, tandis que dans les villes, dans l'armée, et même parmi les gardes du corps du roi, rien n'est plus rare qu'un homme d'un port

noble et d'une constitution forte, on voit parmi le clergé, et surtout parmi les moines, des hommes si bien choisis, qu'ils ont presque l'air étrangers au milieu de cette nation dégénérée sous le poids des injustices qui l'accablent. Le clergé séculier, libre d'avoir des vêtemens plus recherchés, ne dédaigne pas ce moyen de se rehausser aux yeux d'un peuple naturellement sale. On voit bien que la finesse du grand manteau noir et du grand chapeau n'est pas moins pour eux un objet d'ordonnance que la mise uniforme de nos militaires ; car je ne puis citer pour exemple les militaires espagnols, bien moins doués de l'esprit conservateur, que les prêtres qu'ils sont destinés à défendre.

Pour que la jeunesse répugne moins à prendre l'habit de prêtre, on le fait revêtir par tous les étudiants des universités sans distinction ; tous portent le manteau noir, et lorsqu'ils viennent en âge de recevoir les grades, il n'y a à changer que leur chapeau retapé, à la place duquel on leur donne un grand chapeau à *la Bazile*. Le zèle pour prévenir les révolutions s'était attaqué dans ces derniers temps jusqu'aux pantalons des jeunes adeptes. Ne pouvant le leur faire réformer, parce qu'ils auraient eu trop froid dans leurs chambres sans feu, on le leur faisait relever sous le manteau, ne laissant paraître que le bas noir, tout-à-fait religieux et monarchique, tandis que le pantalon est reconnu pour séditieux par ceux même qui ne savent d'où en vient l'origine et le nom (57). La richesse des églises, des habits sacerdotaux, la pompe des cérémonies, s'accordent parfaitement en Espagne avec tout ce que nous venons de remarquer

comme capable d'assurer la domination du clergé dans cette malheureuse contrée.

IL PENSE MOINS A ACQUÉRIR ET A PROPAGER LES LUMIÈRES DE LA RELIGION QU'A CONSOLIDER SON POUVOIR.

Ce ne sont pas ses talens qui lui donnent cet avantage, il faut en être bien persuadé. On pourrait en juger par la logique des universités, qui consiste encore en de vains argumens en forme : « Ces sottises qu'on a effacées des livres élémentaires dans tous les pays, se trouvent encore en grande vénération chez les Espagnols, » dit l'abbé déjà cité. Ce n'est donc pas tant à être savans, qu'à être les maîtres, que tendent tous leurs efforts. Habiles à reconnaître, par la justice qu'ils se rendent, que lorsqu'on a vécu hors de leur juridiction, il est difficile de s'y ranger, ils sont aussi indulgens envers les étrangers, surtout lorsqu'ils ne dépendent pas d'eux, comme étaient les officiers des troupes françaises en Espagne, qu'exigeans des Espagnols. *Croyez ou ne croyez pas*, donnent-ils à comprendre à ceux qui viennent résider dans leur patrie, *mais obéissez*. Que vous soyez chrétiens et religieux, peu nous importe ; mais ce qui ne saurait nous être indifférent, c'est que vous vécusiez en Espagne sans avoir l'air de reconnaître notre suprématie. Aussi, vers le temps de Pâques, est-il enjoint, comme je l'ai dit, de s'approcher des sacrements, pour son propre salut, si l'on veut, et pour leur crédit lorsqu'on ne le voudrait pas. C'est de ces messieurs qu'il faut aller apprendre à ne rien céder des prérogatives justes ou révoltantes dont on peut être en possession ; c'est auprès d'eux qu'il faut aller

voir comment on peut se passer d'argumens et de persuasion pour propager une religion sublime, dont la morale est si entraînant dans la bouche des hommes dignes d'en être les ministres.

De la loi d'amour ils ont fait une loi de crainte et de servitude; à la conviction ils ont substitué la terreur; aux bons exemples, difficiles à donner, une coutume générale; à la ferveur religieuse, qui ne peut être l'attribut que d'une raison éclairée et d'une âme avide d'immortalité, ils ont voulu suppléer par des pratiques insignifiantes lorsqu'elles sont machinales, qu'ils ont inculquées si profondément dans l'esprit de la plus tendre enfance, qu'on ne peut plus, dans le reste de la vie, ni en examiner la grandeur, ni en comprendre l'origine céleste, ni en apprécier les bienfaits. L'homme intellectuel leur a paru redoutable au salut de l'homme. Confondant la religion avec leurs intérêts, ils ont cru qu'elle ne pourrait supporter l'examen, parce que leur conduite, ou la manière dont ils la pratiquent, redoute la lumière. Dès lors l'intelligence a été anathématisée lorsqu'elle a voulu franchir les bornes qu'ils lui ont assignées, et c'est pour l'en empêcher qu'ils sont devenus les arbitres de la presse, les censeurs rigides de toutes les productions de l'esprit qui ne seraient pas consacrées à chanter leur mérite ou à célébrer leurs bienfaits, qu'ils sont parvenus à contrôler jusqu'aux derniers replis du cœur humain dans une population de dix millions d'âmes.

ASSERVISSEMENT DE LA PRESSE.

Rien ne peut se comparer aux précautions qui ont

été prises en Espagne contre l'impression des ouvrages qui peuvent encore naître sous un gouvernement si peu favorable au génie, et contre le commerce ou l'introduction des livres étrangers. On ne pourrait comprendre tant de sollicitude, si l'on ne savait qu'un soin de cette importance pour le clergé est tombé entre ses mains, actives à anéantir tout ce que la pensée a de saisissable, comme celles d'Hercule à étouffer des serpents. C'est la *sainte Inquisition* qui s'est chargée depuis long-temps de préserver les ames du venin de la civilisation, et elle devait y réussir, puisqu'elle avait à sa disposition les forces du gouvernement, qu'elle y eût employées tout entières s'il l'eût fallu, sentant bien qu'une interdiction absolue du souffle de l'étranger, et le silence de la mort dans le malheureux pays sur lequel elle voulait régner, étaient absolument nécessaires pour qu'on pût supporter la conduite qu'elle allait tenir. Par la raison que les malfaiteurs recherchent les ténèbres, et que les grands coupables sont inquiets d'entendre la voix publique prononcer leur nom, le clergé d'Espagne, animé des intentions qu'il a si largement manifestées depuis, devait commencer par détruire la faculté d'imprimer, si redoutable à tous ceux qui sont en flagrant délit. Aussi, l'indulgence pour l'introduction des produits de l'industrie étrangère, qui devait suppléer à celle qu'on ne voulait pas souffrir dans l'intérieur du royaume, ne s'est-elle jamais étendue jusqu'à l'importation des livres. Ce péché fut toujours irrémissible. Jamais Harpagon ne fouilla celui qu'il accusait de lui avoir volé son trésor avec des mains plus pressées et un regard plus avide, que les agens

de l'Inquisition ne visitent à la frontière et sur les bâtimens qui arrivent dans les ports d'Espagne les moindres effets des étrangers. Comment apporter assez de soins à y rechercher ce poison subtil qui s'attaque au cœur de la nation espagnole, ou aux principes conservateurs de son état actuel, si précieux pour certaines personnes d'une indifférence reconnue! Les épidémies de Cadix, de Séville, de Barcelonne, etc., produites par la négligence des autorités, étaient des maux passagers, des tempêtes qui n'empêchaient pas le sol de rester bon et de porter un peu plus tard tous les fruits qu'il promet. Mais les œuvres de Voltaire, de Rousseau et de tout ce qui se rattache à ces deux noms trop fameux, qui peut calculer sur le corps social la profondeur de leur action délétère! Quelle contagion fut jamais plus active et plus meurtrière que celle de leurs maximes abominables! Qui sera assez heureux pour empêcher qu'elles n'infectent quelque membre de la grande famille, et pour en retrancher assez tôt celui qui en aura été souillé! Les noms de ces deux écrivains ne sont plus des noms d'hommes en Espagne : ils produisent l'effet de celui des anges révoltés ou des esprits infernaux. *Es un Voltterr*, disent les bonnes femmes en parlant d'un enfant qu'on ne peut maîtriser et qui ne veut rien faire, comme on dirait ailleurs qu'il est un démon. Quel meilleur éloge de ces deux philosophes, que de proclamer la haine qu'ils ont inspirée à des personnages si malfaisans par leur nature ou par leur déplorable instinct?

INDEX OU PROHIBITION DES OUVRAGES.

Il serait trop long d'énumérer tous les ouvrages français qui ont été mis à l'index par la prudence sacerdotale de l'Espagne. Le nombre en est si considérable, qu'il est devenu beaucoup plus facile de faire le contraire, ou d'indiquer ceux qui n'y sont pas compris. La tâche s'était encore de beaucoup simplifiée lorsqu'après le retour du roi de Cadix, il fut question de faire disparaître jusqu'aux moindres traces des temps désastreux de la constitution des Cortès : on défendit l'entrée de *toute espèce de livres*, non seulement par le roulage et pour le commerce, mais encore par la poste et pour les Français et les Suisses qui tenaient garnison en Espagne; et il faut rendre à feu notre ambassadeur De Moustier, la justice de dire que cette salutaire précaution ne ressortit jamais aussi bien son plein et entier effet, que pendant le temps trop court pour lui où il représenta la Majesté Chrétienne auprès de la Majesté Catholique. Les livres de prières eux-mêmes furent strictement défendus, et croyez bien que l'exécution de pareils ordres allait encore au delà de leur teneur. Les lettres et *quelques journaux* purent seuls obtenir grâce.

Sur ces entrefaites, il se présenta une question à résoudre qui fut décidée d'une manière bien capable de faire réfléchir sur la justice et les scrupules du magistrat qui en fut chargé. Un jeune médecin espagnol, qui venait d'étudier à Paris (M. P....), arriva à la frontière avec ses effets et ses livres. A l'aide de puissantes protections, ses livres, qui ne traitaient que des sujets de médecine, et qui étaient ses guides

de tous les jours , franchirent la douane de la Bidasoa , puis celle de Vittoria , toujours plus difficile. Ce ne fut pas tout : déposés à la douane de Madrid , où il les avait précédés , ils n'en sortirent que pour aller chez le juge de l'imprimerie , qui devait les remettre à leur propriétaire s'il les trouvait dignes , non pas de circuler , mais d'être tolérés en Espagne. Ce juge , qui était en même temps conseiller de Castille (M. Modet) , croyait bien que tous ces ouvrages n'avaient rapport qu'à l'art de guérir. Cette certitude ne lui suffisait pas ; il voulait encore qu'ils fussent conçus et écrits de manière à plaire aux médecins espagnols ; c'est pour cela qu'il se mit à en distribuer un volume à l'un , un volume à l'autre de ses amis , les priant de les examiner avec soin , pour savoir si les opinions médicales qu'ils contenaient étaient bonnes et utiles , *car toutes ces nouvelles doctrines qui viennent de France sont généralement si dangereuses!*.... Cet examen n'avancait pas , comme on l'imagine , de la part de scrutateurs dont plusieurs ne savaient presque pas de français , et les démarches du confrère n'aboutissaient qu'à lui faire découvrir chaque jour de nouvelles difficultés , et presque des motifs de crainte pour une tentative aussi hardie de sa part. Obligé de partir pour les Canaries , au bout de six mois de résidence et de sollicitations à Madrid , il dut abandonner ses livres qui , après lui avoir tant coûté , restèrent entre les mains du juge , dont la conscience n'était pas suffisamment éclairée. Il partit sans intention de revenir et sans espoir de les recouvrer. En les conduisant jusque là , il avait fait une chose alors bien difficile. Ce fait n'a que cela de particulier. Je

le cite parce qu'il s'est passé pendant que j'étais dans cette ville, et qu'il est venu directement à ma connaissance. Il peut servir à faire apprécier les mesures générales. Mais je puis parler de ce qui m'est arrivé à moi-même pendant que les troupes françaises étaient casernées dans la capitale des Espagnes.

La colique de Madrid avait atteint un grand nombre de nos militaires, surtout pendant l'année 1824. Je rédigeai un mémoire sur cette maladie que nous avions tant de fois observée dans notre hôpital; la connaissance des faits qu'il contenait, pouvant devenir utile à Madrid plus qu'ailleurs, je le fis traduire en Espagnol, et témoignai le désir de le faire imprimer à l'imprimerie royale, faveur souvent accordée à des sermons et à des compositions moins importantes; je devais, ce semble, l'obtenir, ne rattachant à ce travail aucune idée de spéculation. Ma demande dut être faite au président du conseil des ministres (Zéa-Bermudez), qui me répondit au bout d'un mois et demi, que, *l'ayant élevée à la connaissance du roi, son auguste maître, Sa Majesté avait daigné m'accorder cette faveur, moyennant la censure préalable.* Conformément à ses instructions, je lui adressai mon manuscrit. Son Excellence le dirigea au juge de l'imprimerie, qui, mystérieusement, l'envoya à la junte supérieure et gouvernative de médecine. Après un très long temps, ce corps suprême rendit un oracle par lequel il décidait qu'on ne devait pas permettre l'impression de ce travail, pour des motifs peu fondés aux yeux de tout homme qui a les moindres notions en médecine, terminant enfin par dire, non sans y mêler des expressions désagréables,

que je calomniais le climat de Madrid, en l'accusant d'être la cause de cette maladie, ce que je crois fermement.

On ne peut se faire idée de l'esprit qui anime les autorités espagnoles. Je voulus voir jusqu'où irait leur curieuse résistance : je me plaignis au premier ministre de cette indigne décision. Soit pour cette cause, ou parce que l'autorité militaire française, qui était alors à Saint-Ildefonse avec la cour, lui avait parlé, Son Éminence me redemanda mon manuscrit, pour le faire examiner de nouveau. Bientôt (au mois de septembre 1825) notre général partit pour France, et le premier ministre, en vrai courtisan, me renvoya mon mémoire, disant que, par suite d'un nouveau rapport qui lui avait été fait sur ce sujet, Sa Majesté avait tenu à bien ne pas en permettre l'impression.

Dans l'hiver de 1826, la traduction de ce dangereux ouvrage, qu'on semblait prendre pour une nouvelle édition de la constitution des Cortès, fut revue. Je voulus m'appuyer du crédit de la nouvelle autorité militaire française, dont je demandai la protection auprès du capitaine-général de la ville et de la province, Caro, frère du défunt marquis de la Romana. Le général français avait ordre de ne se mêler absolument que du service de sa brigade auprès de Sa Majesté catholique : il ne put écrire, mais il parla au capitaine-général, que je fus voir le lendemain, en ayant l'air de tenir beaucoup à ce que je lui demandais. Je le priais d'obtenir du juge de l'imprimerie l'autorisation de publier, à mes frais, ce mémoire, différent du premier à cause des changemens

qui y avaient été faits. Ce fut bien une autre litanie: le capitaine-général voyait la sûreté de l'État menacée par un écrit sur la colique; pesant dans sa sagesse, avec toute la gravité castillanne, les suites d'un si dangereux exemple, il finit par m'indiquer, avec une bonté toute particulière, un expédient qui devait satisfaire mes désirs et ses scrupules; c'était de faire imprimer cette œuvre à Paris. Je lui répondis que, quelque étrange qu'il pût paraître, lorsque j'étais à Madrid, d'envoyer imprimer à Paris, en espagnol, un écrit sur un pareil sujet, je voulais bien suivre son lumineux conseil, s'il voulait, à son tour, me donner l'assurance que cette brochure pût ensuite entrer en Espagne. « Oh! pour cela, me dit-il, je ne puis pas vous le promettre..... »

Qui pourrait dire ce qu'il y a de plus misérable dans tout ce que je viens de raconter de ces nobles et puissans fonctionnaires castillans! Et les autorités françaises devaient se prêter à des turpitudes de cette nature! Je ne dissimule pas que je fus protégé par le ministre, car, à l'égard de tout autre, il n'y aurait pas mis tant de formalité, il ne l'aurait pas tant écouté..... Toutes ces démarches tendent à prouver que les autorités espagnoles sont d'une grande force, et que les moines qui les ont conduites où elles en sont, peuvent bien aujourd'hui s'en reposer sur leur capacité du soin de vouer leur patrie au ridicule. On pourrait juger l'Espagne sur ce fait, dont je garantis l'exacte vérité.

Dès long-temps on ne publiait déjà plus le seul journal de médecine qui s'imprimait à Madrid. Toutes ces habitudes, *estas extrangerías*, pouvaient

faire ressembler l'Espagne aux pays étrangers, ce qu'il était surtout important d'empêcher.

Un général espagnol, très connu dans la littérature, occupa les loisirs que lui valait le titre d'ex-aide-de-camp du roi Joseph, à traduire en vers espagnols les psaumes du roi David. La traduction, soumise au juge de l'imprimerie, après l'avoir été amicalement aux lumières de plusieurs ecclésiastiques, obtint partout des éloges. Le roi permit qu'on plaçât son nom en tête de cet ouvrage édifiant; on l'imprima avec pleine licence. Le traducteur ayant fait hommage des trois premiers volumes, qui venaient de paraître, au nonce du pape et à l'archevêque de Tolède, ces prélats répondirent à cette marque de respect par une défense de continuer l'impression. On n'avait rien à articuler contre le livre; mais le juge de l'imprimerie aurait dû en soumettre le manuscrit à ces autorités ecclésiastiques, et non pas à d'autres de la même robe. Le traducteur en porta la peine, ce qu'il méritait bien aux yeux de leurs éminences *sérénissimes* ou *illustrissimes*, pour avoir osé, lui, ancien militaire et *afrancesado*, porter la main sur des ouvrages de religion, quoiqu'il ne l'eût fait que dans les formes convenables. Le nom du roi ne put garantir de l'injustice d'une prohibition, et le quatrième volume ne parut pas. Dès que j'appris que ce brave homme avait affaire à l'archevêque de Tolède et au nonce du pape, je désespérai de son salut : la suite ne prouva que trop que je n'avais pas mal jugé leurs éminences.

Lors donc qu'on veut imprimer quoi que ce soit

à Madrid, il faut commencer par l'adresser au juge de l'imprimerie, qui le soumet à l'examen de qui bon lui semble, et donne ensuite ou refuse l'autorisation. En France, on a eu raison de se récrier contre la censure des journaux, lorsque l'impression de toute espèce d'autres ouvrages restait libre. En Espagne, tout est censuré d'avance, ce qui veut dire qu'on ne censure plus grand'chose, parce qu'entouré de pareilles entraves, l'esprit humain devient bientôt stérile. Au commencement de 1824, j'allai à la bibliothèque royale de Madrid pour consulter l'*Encyclopédie française*. On me répondit qu'on l'avait, mais qu'on ne pouvait me la donner, pour quelque motif qui n'était qu'un prétexte. Cependant, me reconnaissant pour Français, on me laissa lire l'ouvrage de Bourgoing sur l'Espagne, et j'en fus étonné; mais les bibliothécaires s'avisèrent, et l'année suivante je ne pus l'avoir. Je m'adressai pour en continuer la lecture à un cabinet d'ouvrages français, qui était dans la rue de la Montera : on me le donna sans difficultés; mais en le parcourant, je vis bientôt qu'il avait été soumis à la censure espagnole, qui n'y va pas de main morte : au lieu d'y joindre quelque réfutation, elle avait trouvé plus commode de supprimer tous les feuillets qui contenaient quelques passages mal sonnans pour l'Espagne. Que de petitesse ! quelle infamie ! Que le froc et la soutane me devenaient odieux !... Pendant que, dans la même année, on menaçait de la peine de mort tous ceux qui seraient dénoncés par trois témoins comme francs-maçons, ou faisant partie de quelque société secrète (et on a pu voir, par l'exé-

cution de quatorze francs-maçons pris dans une de leurs réunions, à Grenade, en 1825, que pour cela on tenait parole), des ordres affichés à Madrid et dans toute l'Espagne prescrivaient au nom du roi, à tous les Espagnols, de remettre à leurs curés respectifs, sous les peines les plus sévères, indistinctement tous les livres qu'ils pourraient avoir, avec un état dressé par eux et signé de leur main, s'ils savaient écrire. Ainsi, ceux qui auraient gardé un volume s'exposaient à être dénoncés par un domestique, ou pris en contravention par l'autorité, qui pouvait, à chaque instant, venir faire des recherches dans toutes les maisons. Je sais bien que ces recherches n'ont pas eu lieu à Madrid ; mais en a-t-il été de même dans les provinces ? Et qu'est-ce qu'un pays, grand Dieu ! où l'on ose proclamer de telles ordonnances et faire de pareilles menaces ! Voit-on rien de plus outrageant pour l'espèce humaine à Tunis et à Alger ?

RÉACTION POLITIQUE DIRIGÉE DANS LE MÊME BUT APRÈS LES ÉVÉNEMENTS
DE 1823.

Tout ce qui avait été imprimé du temps de la constitution, *n'importe sur quel sujet*, fut déclaré devoir être anéanti, sans aucun égard pour les intérêts et l'existence des malheureux libraires dont les magasins pouvaient être pourvus de ces éditions. Haine sacerdotale, qu'il est facile de te reconnaître à de semblables excès ! Il fut défendu, sur le même ton de menace et de proscription, à tous les marchands épiciers et autres, de se servir des journaux imprimés à cette époque pour envelopper quoi que

ce fût. Il fallait que tout ce qui savait lire tremblât et se regardât comme coupable; que tout ce qui avait eu l'habitude de s'entretenir dans la connaissance des affaires publiques et des intérêts du pays y renonçât avec une espèce d'ostentation. Ce fut alors surtout que le détroit de Gibraltar parut se rétrécir pour laisser l'Espagne toucher à l'Afrique, pendant que les Pyrénées, exhaussées par chacun de ces actes du pouvoir absolu, devaient la séparer plus que jamais de l'Europe.

On aurait pu croire que tant de sévérité n'était déployée qu'à raison des circonstances, et que bientôt l'indulgence reparaitrait, ou, pour mieux dire, *paraîtrait* avec le rétablissement du calme et de l'ordre.

Partout ailleurs, en effet, l'espoir d'une telle succession eût été fondé; mais en Espagne une cause trop puissante, qui ne se trouve pas dans les autres grands États de l'Europe, devait empêcher qu'il en fût ainsi. Cette cause, malheureusement trop forte et trop permanente, c'est le clergé. La révolution avait, dit-on, porté atteinte aux droits de la couronne et diminué ses prérogatives nécessaires: ce qui est bien plus certain, c'est que la révolution menaçait l'existence du clergé, dont l'instinct, à défaut de lumières, lui faisait prévoir sa décadence prochaine, entraînée par la seule répression des grands abus. Dès lors la révolution et les révolutionnaires n'eurent pas de plus redoutable ennemi que le clergé, dont le souverain a dû être le vengeur, puisqu'il n'avait pas la force de le faire taire.

En même temps qu'on bâillonne tout ce qui pour-

rait parler raison en Espagne, ou donner quelque signe de capacité, désormais bien suspecte de sédition, on favorise, on prône tout ce qui est en faveur de la religion, c'est-à-dire du clergé. Fiers à l'égard des productions scientifiques étrangères, que leur pauvreté les oblige pourtant à traduire chaque jour malgré eux, les Espagnols prennent de toutes mains lorsqu'il s'agit de soutenir la cause du sacerdoce. Pour ce but, un exemplaire de chaque apologie trouve toujours moyen d'arriver jusqu'à Madrid, pour être mis en castillan et offert dans tout le royaume avec le plus pompeux éloge. Les discours que son éminence l'évêque d'Hermopolis eut occasion de prononcer aux deux Chambres dans la session de 1825, et dans lesquels, en avouant l'existence des jésuites en France, il vantait les services rendus par le clergé et défendait sa cause, furent aussitôt traduits en espagnol et annoncés par des affiches sur tous les coins de rue de la capitale, où l'on vit, à peu près à la même époque, figurer le prospectus de la version de ses conférences en faveur de la religion chrétienne. Les feuillets insignifiants, *los folletos*, qui peuvent détourner l'attention publique des affaires importantes et la fixer sur des niaiseries (59), n'éprouvent aucune difficulté pour voir le jour, et un ouvrage sérieux et utile serait suspect de prime abord et retourné dans tous les sens, comme propre à faire réfléchir directement ou indirectement, ce qu'on ne veut ni de l'une ni de l'autre manière. Les commentaires sur la théologie, la vie et les miracles des saints, que les plus grands admirateurs du pouvoir de la foi ne comprennent eux-mêmes pas toujours,

sont multipliés, répandus avec le plus grand empressement, quoique l'Espagne en soit depuis longtemps gorgée; et je n'ai pu trouver, ni dans les bibliothèques publiques, ni dans toutes les librairies de la capitale, l'ouvrage d'Aréjula sur la fièvre jaune d'Andalousie, qui a aussi son mérite peut-être. Mais Aréjula avait été député aux Cortès; et qu'importe dès lors que la fièvre jaune vienne moissonner des populations entières, que ce travail pourrait concourir à prévenir, pourvu que ce nom, ennemi du trône et de l'autel, soit enseveli dans l'oubli!!! On sent bien que la sainte colère ne s'est pas bornée à poursuivre le livre, et qu'il a fallu que l'auteur, qui ne tenait au sol de l'Espagne que par la langue de terre qui conduit à Cadix, se réfugiât chez l'étranger. Il avait mérité des couronnes civiques par son dévouement dans ces temps de calamités, non moins que par le talent avec lequel il en avait rédigé l'histoire. O gouvernement espagnol! n'était-ce donc pas assez d'avoir, en négligeant ses conseils, laissé périr tant de monde, il fallait encore le proscrire!!! O l'un des bienfaiteurs de ces vastes et belles contrées les plus chers à l'humanité, si cet écrit, consacré à la vérité et à flétrir l'injustice, peut un jour parvenir jusqu'à l'obscur retraite où vous passez dans le malheur le reste de vos jours, puissiez-vous voir, dans le faible hommage offert ici à vos mérites, une preuve de l'intérêt qu'inspirera toujours votre nom aux hommes qui aiment leur patrie!

ACTION DES TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

Pour faire voir comment on traite ceux qui ne se

conforment pas aux vœux du gouvernement contre les livres réputés dangereux, je vais citer un fait qui m'a été raconté de la même manière par plusieurs personnes, et entre autres par un chanoine de Pampelune qui en était bien instruit.

En 1826, lorsque les troupes françaises occupaient Pampelune depuis près de trois ans, et par conséquent lorsque tout était dans le plus grand calme, le libraire Longas, qui était mon voisin dans cette ville, fut dénoncé comme ayant des livres prohibés. *La justice* se transporta chez lui, et on découvrit, dans le fond poudreux de quelque magasin ou dans son grenier, un paquet parfaitement enveloppé, et cloué même, de livres prohibés, au nombre desquels étaient, à ce que me rapporta ce chanoine, *le Citateur* de Pigault-Lebrun, peut-être *l'Origine des Cultes* de Dupuy, et d'autres qu'il ne sut ou ne voulut pas me nommer. Ce digne ecclésiastique convenait lui-même que ce libraire ne les avait pas mis en vente; il les avait reçus de Valence en 1821, et avait eu le tort de ne pas les remettre entre les mains de l'autorité lorsque la constitution fut renversée par nos glorieux faits d'armes. On prit le sieur Longas, et on le mit en prison pendant tout le temps qu'on lui fit son procès; ce qui dura bien deux ou trois mois. La cause fut poursuivie par devant le *tribunal ecclésiastique* chargé de connaître des affaires de cette nature, et dont toutes les provinces sont pourvues. Longas fut condamné à être exilé pendant quatre mois du royaume de Navarre, à faire des exercices de piété (*ejercicios*) pendant quinze jours dans un couvent, et à payer au fisc

une amende à peu près de quinze cents francs. Après avoir subi sa peine à Tolosa, qui était l'endroit qu'il avait été libre de choisir, il revint à Pampelune, porteur d'un certificat attestant qu'il avait fait une confession générale, amende honorable, etc., etc., dans le couvent où il était entré, et reprit son commerce avec toute la circonspection qu'il devait y mettre. Le chanoine qui me racontait ce fait était bien loin d'y trouver la moindre chose à redire. En le considérant isolément, on pourrait peut-être aussi ne pas trop se récrier sur la disproportion de la peine au délit commis par cet homme, d'avoir caché des livres *qui lui appartenaient*; mais en songeant au plan général dans lequel rentre cette poursuite juridique d'un tribunal de prêtres et de moines, il est bien difficile de ne pas haïr l'arrêt et les juges.

Un médecin français, qui avait depuis la guerre de Napoléon des livres en Espagne, entre les mains d'un chanoine, me chargea de découvrir sa résidence. J'appris qu'ayant quitté Madrid, il demeurait à Tortose. J'en fis part à ce confrère, qui autorisa une maison de commerce de Bayonne, accoutumée à diriger des transports, à faire venir ses livres, en leur faisant remonter l'Èbre et le canal d'Aragon jusqu'à Tudela, d'où ils vinrent par terre jusqu'à Pampelune pour prendre la route de Bayonne. Mais la douane de Pampelune voyant que ces caisses contenaient des livres, en fit sa déclaration à l'autorité compétente, qui vint les examiner, et y trouva un certain nombre d'ouvrages défendus : aussitôt elle mit embargo, et ne parlait de rien moins que de les confisquer, quoiqu'ils appartenissent à un Français au ser-

vice , et que les troupes françaises occupassent Pampelune. Lorsqu'on observait que , dans la supposition où ces livres fussent dangereux, on n'avait pas l'intention de les introduire en Espagne, mais au contraire celle de les en ôter, ce prouvait assez le chemin qu'ils avaient parcouru, et la direction qu'ils allaient continuer à suivre : « C'est fort « bien ! » disait l'autorité inquisitoriale; « mais qui « me répondra qu'ils sortiront du royaume, et qu'ils « ne seront pas répandus sur son territoire?... » Il était inutile de promettre à qui ne voulait rien écouter : on écrivit de toutes parts, et au bout d'un long temps cette proie fut cependant arrachée des griffes qui s'en étaient saisiés.

Je ne sais si les tribunaux ecclésiastiques n'ont pas trouvé de danger jusque dans la publication de la musique, mais la vérité est qu'on n'en grave que très peu en Espagne, et qu'il faut, ou l'y faire venir de l'étranger, ou l'y copier à la main; et cependant messieurs les Espagnols n'ont pas moins de prétentions au génie musical qu'à tous les autres genres de mérite et de composition. *O vanitas vanitatum!*

LE CLERGÉ FAVORISE LE GOÛT DE LA COURSE AUX TAUREAUX POUR TENIR
LA NATION DANS L'ABRUTISSEMENT.

Un des goûts que le clergé entretient avec le plus de soin chez le peuple espagnol, parce qu'il doit le plus puissamment contribuer à le maintenir dans l'état d'abrutissement où nous l'avons vu, c'est celui de *la course aux taureaux*. Peut-être va-t-on se récrier en voyant que je mets sur le compte du clergé ce qu'on dit appartenir entièrement aux mœurs de

la nation et aux autorités supérieures qui ont la prérogative d'organiser et de présider ce genre de fêtes. Il me sera, je crois, facile de répondre à cette objection.

Je sais bien que les courses aux taureaux se font à Madrid au nom du roi, dont le nom est toujours en tête de l'affiche qui les annonce (60), et que c'est toujours un des grands dignitaires qui approchent le plus sa royale personne, qui préside ces importantes *funcions*, honneur dont jouit en province la principale autorité. Mais il est évident qu'en cela comme en tant d'autres choses, le roi ne fait qu'exécuter la volonté du clergé : car un spectacle de cette nature n'est pas plus nécessaire au roi d'Espagne pour régner sur son peuple, qu'aux autres souverains de l'Europe pour gouverner les leurs ; mais il est utile au clergé, qui n'est dans aucun autre grand État ce qu'il est et ce qu'il veut rester en Espagne.

Mais en quoi donc, dira-t-on, ce spectacle entretient-il plus qu'un autre dans les vues du clergé ?

Je répondrai que la littérature dramatique suppose une culture de l'esprit de la part des auteurs, et tend à la produire chez les spectateurs ; que les auteurs dramatiques puisent sans cesse dans l'histoire, dans les intrigues des cours, pour y chercher des exemples de grandes passions trop souvent suivies de grands crimes, qu'il n'est pas toujours sans danger de mettre sous les yeux d'un peuple gouverné par le pouvoir absolu ; que la comédie prend dans les contemporains les ridicules et les vices, dont la fidèle peinture est si propre à faire remarquer les

habitudes et les prétentions de certains personnages avides de témoignages de respect. Tous ces tableaux portant à réfléchir sur le passé et à examiner le présent, on ne doit pas être surpris que le clergé se soit mêlé de leur exposition, et ait voulu choisir les sujets qu'on devait offrir à la curiosité publique; car il en était beaucoup qui pouvaient le contrarier directement. Sous sa tutèle, ou placée immédiatement sous ses regards plus que prudents, la scène espagnole fut, à sa naissance, une espèce de répétition des cérémonies de l'église, et le vieux Caldéron de la Barca fut conduit par degrés, après la mise en scène des Mystères, à composer *la comédie du Saint-Sacrement*, dont la représentation édifiait la ville et la cour (entre autres le faible Charles II) (61). C'est dire assez que par la suite on ne fit que les concessions incontestables à l'esprit du temps, et qu'aujourd'hui ce n'est qu'à regret qu'on souffre deux théâtres à Madrid, dont l'un, il est vrai, est appelé le Théâtre du Prince (*del Príncipe*), et l'autre celui de la Croix (*de la Cruz*). On y tolère le langage de l'amour, même dans les termes les plus libres, parce qu'on a bien vu, après tout, que l'amour n'était pas séditieux; on y a permis du chant, parce que le chant, dans lequel les paroles sont ordinairement perdues, ne menace ni l'autel ni le trône; on y a autorisé la danse, puisqu'on la voit, avec les mêmes castagnettes, aux bords du Manzanarès, le dimanche devant toutes les maisons de Madrid, et que tant qu'on chante et qu'on danse, on ne conspire pas, ou du moins on n'enseigne pas à reconnaître les Tartuffes. Mais tout ce qui, sur la scène, pouvait

offrir des allusions faciles à saisir, ou *donner à penser* sur certains sujets, a été soigneusement défendu. C'est ainsi qu'au théâtre de Madrid, Bazile ne paraîtra jamais avec l'habit de prêtre dans le *Barbier de Séville*, et que *Zaïre* y est représentée sous le titre du *Triomphe de la Religion*, au soutien de laquelle les prêtres espagnols la font concourir à leur manière, bien certainement contre le gré de son auteur, qui n'était guère homme à travailler pour eux. On peut donc dire que si les prêtres n'ont pas besoin et n'attendent rien des spectacles dramatiques, auxquels ils ne peuvent d'ailleurs pas assister, il n'en est pas de même de celui de la course aux taureaux, qui éloigne un homme de tout ce qui pourrait le faire ressembler aux autres Européens, en lui faisant mettre de côté livres, papier, encre, plumes, histoire, géographie, politique, morale, etc., etc., pour lui donner des idées de boucher, un courage féroce, qui n'est pas à dédaigner dans l'état actuel de l'Espagne, exposée à être envahie par les lumières et les constitutions, et entretient l'habitude du poignard, qui a bien son mérite lorsque la religion est menacée. En outre, les prêtres assistent comme les autres à cet innocent plaisir, qui n'a pour but que de corrompre leurs concitoyens; ils y vocifèrent, dépouillés de l'importune soutane, apostrophent le taureau tout aussi bien que le font les Bohémiens (*los Gitános*). Il n'est donc pas étonnant qu'une aussi belle institution n'obtienne leur suffrage et leurs encouragemens. Je ne voudrais d'autres preuves de l'assentiment qu'ils lui donnent, que la complaisance avec laquelle ils préparent les secours de la religion

pour les *toreros* qui peuvent être blessés : pendant toutes ces importantes horreurs, un prêtre reste constamment avec les saintes huiles et tout ce qui est nécessaire à l'administration des derniers sacrements, dans une pièce adjacente à la loge des taureaux, qu'on irrite pour les faire entrer en fureur, et les disposer à paraître devant *el ilustre público*. Je ne sais si la religion se mêlait aux scènes barbares des gladiateurs de l'ancienne Rome; mais à coup sûr le prêtre de l'Évangile n'a jamais été destiné à figurer dans de pareils plaisirs, et je ne vois pas trop ce qui pourrait l'y contraindre s'il voulait s'y refuser; mais on ne doit pas appréhender qu'il s'y refuse. La course aux taureaux, qui, indépendamment des funestes effets qu'elle produit sur la société, nuit tant à l'agriculture; ce spectacle dégoûtant, qui fait prendre en horreur le peuple féroce qui aime à le contempler, et qui n'existerait pas s'il plaisait à l'autorité religieuse ou à l'autorité royale de dire un seul mot; recherché depuis des siècles en Espagne, cet amusement le sera probablement long-temps encore pour attester la barbarie de ceux qui ont tout pouvoir sur cette contrée de l'Europe. Les récréations honnêtes, et qui peuvent polir les mœurs, y seront strictement défendues; et cette école de bourreaux y sera entretenue avec une sorte de luxe, et au nom du souverain, lorsqu'elle déshonore la nation! Que répondraient les prêtres si on leur proposait de se tenir, avec les mêmes précautions, dans les coulisses des théâtres, lorsqu'on y donne quelque représentation qui offre du danger pour les acteurs? Ils diraient, sans doute, que ce

n'est pas là leur place, et qu'ils ne voient pas la nécessité de ces dangereux plaisirs..... Cette réponse naturelle fait voir la part de gloire qui doit revenir de la course aux taureaux au clergé espagnol, non moins scrupuleux que le nôtre à refuser les honneurs de la sépulture à un homme mort les armes à la main pour défendre ce qu'on est convenu d'appeler son honneur.

C'EST DANS LE MÊME BUT QU'IL A ABOLI LE DUEL.

Oui, c'est encore sur le compte du clergé ambitieux que je mets l'abolition du duel en Espagne, où il ne figure plus que dans les comédies et dans les romans. Des hommes doués de quelque fermeté, accoutumés à défendre au péril de leur vie leur dignité, leurs discours, leurs opinions, eussent été trop dangereux pour les prêtres et les moines, qui voulaient tout courber sous leur joug insupportable. En France, comme en Espagne, la religion a prêché contre le duel; mais en déplorant les malheurs attachés à cet usage, le pouvoir temporel a senti parmi nous que les lois qu'il avait été obligé de lancer lui-même contre cet excès d'amour-propre ne pouvaient être exécutoires, et que, lorsque la loyauté avait présidé au combat singulier, ses victimes devaient exciter nos regrets, mais non contre leurs adversaires une vengeance qu'elles eussent désavouée elles-mêmes. En Espagne, au contraire, où l'on n'a pas voulu que l'homme conservât l'attitude qu'il devait avoir, le souverain a entièrement interdit le duel. Un événement de cette nature, entre militaires espagnols, est aujourd'hui fort rare. Le fait suivant peut

montrer comment le pouvoir en agirait envers ceux qui se rendraient coupables d'un pareil délit.

Au commencement de 1826, un Anglais qui servait dans les gardes du corps du roi d'Espagne, où il n'était pas aimé, sans que je puisse dire s'il y avait de sa faute, eut dispute avec des Français appartenant au même corps. Ceux-ci tirèrent au sort entre eux pour savoir qui se battrait contre lui. La querelle fut vidée dans toutes les formes, tout se passa comme il convient entre gens d'honneur. L'Anglais fut blessé au cou, et guérit après quelques jours de danger. On sut de quelle manière il avait été mis en péril. Aussitôt S. M. C. cassa tous les gardes du corps français qui se trouvaient à son service : ils étaient au nombre de dix-sept ; un seul fut excepté, parce qu'il était absent de Madrid (il était, je crois, à *el Pardo*). Cette affaire fit beaucoup de bruit parmi les désœuvrés habitans de la capitale, où on la représentait méchamment sous des couleurs peu favorables aux Français. Ces dix-sept officiers reçurent donc en même temps leur licenciement et leurs feuilles de route pour la France, sans que les démarches de l'ambassadeur pussent d'abord obtenir aucun changement à cette détermination souveraine. On vit bientôt sans doute que la mesure était inutilement trop sévère, et on consentit à garder ces jeunes officiers au service d'Espagne ; mais ils ne firent plus partie des gardes du corps, on les dispersa dans les régimens de cavalerie avec le grade d'*alférez*, qui répond à celui de cornette, de porte-étendard, ou de sous-lieutenant.

Qui nous dira l'intérêt que pouvait avoir le roi

d'Espagne à en agir ainsi? Il est inévitable que des hommes que l'on couvre d'armes pendant une partie de leur vie, s'en servent quelquefois à vider leurs différens; et tant que cet usage ne dégénère pas en abus, il semble que le souverain doit y gagner au lieu d'y perdre. Mais le clergé ne pouvait tolérer cette révélation de l'emploi qu'on pouvait faire de son épée. Cet exemple devenait trop dangereux au milieu de Madrid, et il fallait l'employer à produire un résultat tout-à-fait opposé à celui qui pouvait s'ensuivre. La faute avait été généralement connue, il fallait que la punition fût plus éclatante encore, et vînt raffermir dans leurs principes pacifiques ceux qui auraient pu penser à s'en écarter. Le roi, qui a fait aux prêtres abandon de son sceptre, ou, pour mieux dire, qui croit le tenir d'eux, peut bien, dans l'occasion, leur sacrifier l'amour-propre de quelques serviteurs étrangers, sur lesquels pèse d'ailleurs le soupçon d'irréligion, source de tous leurs désordres.

Bientôt après (en 1826), on crut voir le dangereux effet de la contagion : la cour était à Aranjuez pour y passer le printemps; deux gardes du corps de S. M. C. eurent dispute en parlant des processions du jubilé, que l'un disait devoir finir pour une époque, tandis que l'autre n'était pas du même avis. Il y en eut un de tué. Cette nouvelle fit sensation dans Madrid, où on la répétait non sans quelque satisfaction, tout en ayant l'air de blâmer la cause d'un pareil malheur. Mais, lorsqu'on fut aux informations, il se trouva que cet homicide n'était pas un duel, il n'y avait pas eu de témoins. Les deux champions, qui allaient au moment même pour se mesu-

rer, marchaient seuls, lorsque l'un d'eux tomba percé d'un coup d'épée porté par derrière, et mourut. L'autre vint l'avouer lui-même en se constituant prisonnier. On croyait généralement qu'il subirait la peine de mort, quand même toutes les conditions voulues eussent été remplies, à plus forte raison lorsqu'on y avait entièrement manqué. J'appris, au mois de septembre 1827, par une voie certaine, qu'il venait d'être condamné à dix années de travaux forcés aux Iles Philippines, avec rétention (*con retencion*), c'est-à-dire pour ne plus revenir en Europe sans un ordre exprès de Sa Majesté.

Le peuple espagnol ne craint pas la mort; le clergé, qui le domine, ne craint pas sa valeur : il sait bien qu'elle est à ses ordres; mais il a cru devoir condamner d'avance celles des classes supérieures qui pourraient être tentées de s'en servir comme elles le jugeraient convenable : de là l'excommunication et l'anathème.

CHAPITRE III.

L'ESPAGNE SOUS L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE OU TEMPORELLE.

ATTITUDE HOSTILE ET MENAÇANTE DU GOUVERNEMENT.

J'ai fait voir comment les Espagnols, ou trop pauvres ou trop riches, dont les uns ne peuvent rien acquérir parce que les autres ne peuvent presque rien vendre, sont paresseux et irritables dans la



première classe; dégénérés dans l'autre à cause de la fortune, qui, les comblant de ses faveurs aux dépens de leurs parens les plus proches, relègue ceux-ci dans la foule malheureuse, où ils ne sont que trop à leur place par leur dénuement, la disposition de leur caractère, et leur défaut absolu d'éducation. J'ai fait sentir, par le simple exposé de leur situation actuelle, comment tous subissent le joug pesant du clergé, qui a réduit cette nation à n'exister que pour lui, à n'avoir d'autres idées que celles qui sont favorables à l'aristocratie sacerdotale, qui la sépare, pour cela, du reste de l'Europe, la tient dans la misère pour l'empêcher de sentir ses forces et lui ôter le désir de s'en servir. J'ai dû dire que le souverain, seul capable de s'opposer à des empiétemens aussi scandaleux sur l'existence de ses peuples, avait vu dès long-temps ses droits envahis par le même pouvoir qui se dit *céleste*, dont il est presque devenu le premier sujet. Il me reste à examiner comment, docile à la voix des prêtres, il frappe sur ce peuple toujours opprimé, pour remplir les intentions de l'Eglise, concourir à son triomphe, mériter les richesses dont elle le laisse jouir, et obtenir les marques d'approbation et les vœux de ceux qu'il serait si dangereux pour lui de mécontenter. Voyons comment, placé sous la tutelle ou à l'ombre de l'autel, le trône travaille au bonheur public, qui devrait être le but de tous ses efforts.

D'après ce qui a déjà été dit, il est facile de juger que le pouvoir religieux aura su débarrasser l'autorité royale de toutes ces entraves de *lois* et d'*institutions* dont les peuples importuns voudraient l'entou-

rer, et qu'il l'aura faite *absolue*, *sin telarañas* (sans toiles d'araignée), afin de la manier plus facilement. On devine que le clergé d'Espagne, qui a depuis des siècles secoué le joug du décorum, n'en est pas à craindre de paraître ce qu'il est, ou à redouter qu'on le croie puissant lorsqu'il s'en fait gloire. Ses richesses, il les rapporte à Dieu, au nom ou à la place duquel il les possède; ses trésors ne sont autre chose que des preuves matérielles et irrécusables de la religion du peuple, qui s'estime heureux de les lui offrir en échange de l'éternité que les prêtres lui assurent. Il ne craindra donc pas de figurer dans les conseils des rois pour les sanctifier; et, loin d'en être offusqué, le peuple ne sera tranquille que lorsqu'il l'y verra dominer pour travailler en grand au salut de la nation, comme on travaille en particulier à celui de chacun de ses membres. Le roi, la reine, les infans, les infantes, princes et princesses auront donc, *avant tout*, chacun un *confesseur*, pour donner l'exemple essentiel de faire diriger sa conscience; et si le roi a une ombre de conseil, comme la camarilla et le conseil d'État dont il s'entoura en 1826, les archevêques, les généraux d'ordre (le père Cyrillo de la Méda, général des franciscains), les évêques, y seront installés comme chez eux, et commenceront peut-être les séances, comme celles de l'Académie, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*.

Si l'on modifie ainsi l'autorité royale, à plus forte raison abaissera-t-on les corps accessoires, surtout s'ils ont l'allure un tant soit peu raisonneuse ou opposante. Le conseil de Castille, formant un tribunal suprême comparable à notre Cour de cassation, ou

mieux à notre ancien parlement, n'existera que pour empêcher qu'on dise qu'il est détruit. Ses membres seront révocables à volonté par le roi; et si ce corps veut, quittant les affaires judiciaires, se lancer dans celles de l'État, qui le concernent cependant, ses conseils seront dédaignés, ne fût-ce que par ton ou pour lui faire sentir, non seulement qu'on n'en a aucun besoin, mais qu'il faut qu'il accepte le rôle de l'humiliation, et qu'il le joue de son mieux *coram populo*, s'il veut des marques d'approbation ou de tolérance. Le président de ce corps éminent, qui paraît de loin un personnage élevé, ne sera, vu de près, qu'un homme sans influence politique, quoiqu'il ait, avec quelques uns des premiers membres qui l'entourent, le titre d'*Excellence illustrissime*, et qu'on mette, comme en parlant au roi, *Seigneur et Votre Majesté* dans les placets qu'on leur adresse. Le président sera réduit à cette contenance pénible, lors même que par sa capacité et ses qualités personnelles il serait susceptible d'apporter de la dignité dans la discussion des affaires majeures du gouvernement, comme on pouvait le dire de M. de Villela, dernier chef de ce corps directeur de la magistrature (62).

Les ministres, soumis et redoutables comme des visirs, et cachant derrière leur attitude de premiers organes des volontés suprêmes, le défaut d'aptitude réelle aux affaires publiques, seront changés comme les acteurs de la scène la moins sérieuse, pour qu'ils apprennent leur fragilité. Ils ne quitteront jamais le poste qui, seul, dans l'opinion, peut donner l'élévation et les talens, sans les apparences de l'exil, s'ils n'en subissent la réalité, ou même s'ils ne sont

jetés dans les cachots (le général Cruz, ministre de la guerre); car, ainsi qu'ils durent paraître honorés plus qu'ils n'auraient jamais pu le prétendre par la faveur royale, sa perte doit toujours produire *une chute*, importante pour faire apprécier la hauteur où ils étaient placés, dernier service de leur existence politique, calculé dans les intérêts d'un pouvoir machiavélique.

Les capitaines-généraux qui commandent les provinces seront le jouet du même vent de la défaveur ou du mépris pour les hommes érigés en système. Le caprice qui les plaça hier les déplacera demain, avant qu'ils aient pu connaître les besoins du pays dans lequel ils étaient venus faire régner *la Force*, ou peut-être même de peur qu'ils ne parviennent à les connaître et à s'en occuper.

Ainsi, tout sera emporté par un tourbillon aussi inconstant dans sa force que dans sa direction autour du trône immuable, dont l'éclat et la solidité sembleront s'accroître par la comparaison avec l'incertitude de toutes ces existences éphémères. Mais il ne sera pas seul debout au milieu de tous ces renversemens; ceux-ci sont le partage des puissances de la terre, des grandeurs d'un monde où tout est périssable; tandis que *la Religion*, fille du Ciel, doit donner aux colonnes vivantes de son temple une stabilité qui devienne l'image de l'éternité, autant que peut l'être notre faiblesse. Les ministres des autels, les chefs titulaires des sièges épiscopaux, les dignitaires parmi ces chefs, émanations directes du pouvoir des successeurs de saint Pierre, et paisibles émules des branches royales, ne participeront de la

destinée humaine que pour croître et s'élever. Placés dans une autre sphère, ils verront à leurs pieds échouer les orages des passions et les vicissitudes qui agitent sans cesse leurs frères en Jésus-Christ, auxquels ils demeureront étrangers, sans cesser de prier pour eux dans le calme le plus absolu de l'ambition qui tourmente le reste des hommes.

Dans cette position exhaussée par la dépendance, et, au besoin, par le sacrifice de ceux qui l'entourent, toutes les fois que le souverain donnera des ordres, il devra les fonder sur la nécessité de sa propre conservation, à laquelle il faudra sacrifier sans cesse, et dont il sera toujours question dans ses rapports avec un peuple déjà en souffrance. Trouvant plus d'obstacles à s'élever au dessus de cette classe aux yeux de laquelle il faut toujours briller pour que la royauté conserve son prestige, qu'à l'abaisser infiniment, il prendra ce dernier parti d'autant plus volontiers que l'expérience en a déjà consacré la sagesse et la facilité. Les ordonnances, les décrets souverains, les arrêts absolus qui concerneront toute une nation, ne seront presque jamais assez clairs pour qu'elle puisse les comprendre ; car alors elle pourrait *juger* les actions des intermédiaires qui lui donnent si souvent motif de se plaindre et de les regarder comme nuisibles, ce qu'il faut surtout éviter. Dans ces manifestations de la volonté royale, on laissera toujours des doutes à éclaircir, des questions à résoudre, pour faire intervenir les autorités chargées de l'exécution, et auxquelles le peuple devra recourir et se soumettre comme à des interprètes tout-puissans.

Le peuple se trouvera ainsi mis à la discrétion des fonctionnaires subalternes qu'il respectera, puisqu'ils pourront faire son bonheur ou sa ruine. Ainsi sera agrandie l'échelle de la hiérarchie sociale ou administrative, au bas de laquelle se trouvera la classe productive, chargée de tout le poids de la civilisation, et dont la raison étonnée n'osera jamais franchir l'espace immense qui doit la séparer du souverain. Par cette seule position elle sera infailliblement réduite à l'infortune et à la misère ; mais s'il le faut pour qu'elle obéisse sans raisonner et sans fatiguer d'observations éternelles ceux qui lui commandent pour leur plaisir autant peut-être que pour son bonheur, s'il le faut pour qu'elle consente à abandonner les biens de la terre à ceux qui doivent lui concilier les faveurs du ciel, qui pourrait donc s'en plaindre ?

Telle est la théorie de toutes les opérations administratives en Espagne. Le peuple y est toujours traité comme un coupable : coupable envers le souverain et surtout coupable envers Dieu, deux torts qui se touchent de si près dans toutes les monarchies absolues. Toutes les transactions qu'on fait avec lui, toutes les charges qu'on lui impose, ne sont que des moyens de lui faire grâce des peines qu'il a méritées : c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue en examinant :

1^o De quelle manière on lève les impôts en Espagne ;

2^o Comment on y recrute et entretient les armées ;

3^o Comment on y rend la justice ;

4^o Comment on y cultive l'intelligence ;

5° Comment on favorise le commerce et l'industrie, suspects l'un et l'autre de sédition dans le pays de la mendicité, dont les diverses provinces sont d'ailleurs séparées l'une de l'autre par des lignes de douanes.

MANIÈRE DE LEVER LES IMPÔTS EN ESPAGNE.

En Espagne, le royaume de Valence, la Catalogne, les royaumes d'Aragon et de Navarre, la Biscaye, etc., ne paient pas les mêmes impôts que la couronne de Castille. Les lois du centre de la monarchie ne sont pas exécutable dans les provinces. Les poids et mesures y sont différens; la monnaie n'y est pas la même. Nulle part les impôts ne sont établis sur une base claire, large, patente; le sol, dont la superficie n'est nulle part bien déterminée, dont les qualités n'ont jamais été comparativement appréciées, entouré de privilèges, surtout de privilèges ecclésiastiques si propres à garantir des charges de l'État, le sol n'a pu devenir l'objet d'une contribution directe et fondamentale. Toutes les fois qu'il se vend, ainsi que les autres immeubles et les meubles eux-mêmes, le gouvernement perçoit, comme nous l'avons dit au chapitre des majorats, un droit énorme de quatorze pour cent, connu sous le nom d'*alcabala y cientos*. Mais ce qui menace bien plus directement l'existence du peuple, ce sont les *rentes provinciales* établies sur toutes les productions. Tout ce qui se vend ou s'échange en Espagne, comme le blé, le vin, l'huile, les bestiaux, les moutons, les chevaux, les cochons, les poulets, la proie du chasseur elle-même, les légumes, les

herbes, les produits des manufactures, etc., etc., paie, chaque fois qu'il se vend, un droit de deux pour cent au gouvernement, droit qui est porté à quatorze pour cent pour les marchandises qui viennent des pays étrangers, et qui se perçoit également toutes les fois qu'elles changent de maître. Cet impôt, non moins favorable aux abus que nuisible à l'agriculture, à l'industrie qu'il entrave, et à la liberté qu'il foule aux pieds, pèse surtout sur la classe la plus pauvre des consommateurs, obligée d'acheter en détail, de la quatrième ou cinquième main, ce qui est indispensable à sa subsistance, et qu'elle ne peut ainsi obtenir que lorsque ces ventes successives en ont fait monter le prix au taux le plus élevé (63). Joignez aux rentes provinciales (que les contrées dont j'ai parlé tout à l'heure paient en bloc à la couronne, sous les noms d'*agragadas y equivalentes*), les droits d'octroi ou d'entrée dans les villes, et vous aurez une idée des difficultés mises à l'existence du bas peuple non agriculteur. Voilà pour sa nourriture, ses habits, ses ustensiles, etc. A force de multiplier les impôts, on est parvenu à en mettre jusque sur les chandelles, sur la neige et la glace qu'on vend l'été (*quinto y millon de nieve*), sur les glands (*yervas agostaderos y bellotas*), sur les raisins (*un real por cada arroba de pasas, servicios de millones, 28 de febrero de 1650*), sur le savon, de peur, sans doute, que la propreté ne rendît vaniteux et indépendant. Le nombre infini d'impôts, dont se composent les rentes provinciales, forme un chaos qui ne pouvait manquer d'être à lui seul une boîte de Pandore pour le peuple espagnol.

Les inconvéniens en sont si dangereux, qu'en 1749 on voulut les remplacer par la *unica contribucion*; mais c'était une entreprise d'ordre en Espagne, elle devait échouer. En 1817, le roi actuel tenta de nouveau d'établir, au lieu de ce dédale, une seule contribution générale et vraiment directe; des bulles obtenues du pape autorisèrent même à imposer une foule de biens ecclésiastiques, qui, jusque là, avaient été libres de droits; car tous les biens acquis par l'Église avant le concordat de 1739, et ceux de première fondation et de patrimoine sacré, sont exempts de charges et contributions civiles. Cette prétention était trop forte; ce décret, semblable à la feuille de l'arbre desséchée sur sa tige, fut emporté par le vent destructeur de la vie en Espagne. Les rentes provinciales ont rapporté chaque année, depuis 1814 jusqu'en 1818, 242,587,018 réaux, ce qui fait 60,646,754 piécettes et demie, ou un peu plus de 63 millions de francs.

N'ayant pu changer cet essaim de contributions qui sont pour l'Espagne une plaie comparable à ce que furent autrefois les sauterelles pour l'Égypte, mais bien autrement funeste, puisqu'elles durent depuis des siècles, on y ajouta, par décret du 16 février 1824, les *contributions réformées et établies*. Elles offrent un amalgame de droits anciens ressuscités, et de droits nouveaux qui ne sont qu'au nombre de deux, c'est-à-dire le *subside du commerce et la rente*, ou *impôt de la morue*, qui était de 28 maravédis par livre (4 sous, ou 20 centimes de France). On trouva sans doute que ce dernier droit pouvait contribuer à insurger les peuples, car le roi étant en

Catalogne au mois de janvier 1828 pour apaiser une sédition, le diminua par un ordre contre-signé par le ministre des finances, le 18 du même mois.

Il ne suffisait pas de rendre ainsi d'une cherté excessive ce qu'on est obligé d'acheter pour sa nourriture; il fallait que le propriétaire fût gêné jusque dans l'usage de ce qui lui appartient : il ne peut tuer un veau, un mouton, un agneau, pris dans ses propres troupeaux, sans déclarer et prouver que c'est pour la consommation de sa famille.

Avec la taxe sur les maisons, qui est le tiers du prix qu'on peut les louer, calculé, il est vrai, avec une modération qui réduit ce tiers à un dixième, on a rendu les loyers plus chers à Madrid, où l'on trouve si peu d'agrémens et de sécurité, qu'à Paris. La classe inférieure et la classe moyenne sont donc cernées de toutes parts en Espagne; il faut qu'elles diminuent sans cesse leurs prétentions, autrement dit, qu'elles baissent continuellement sous les poids dont on les a chargées.

Je ne parlerai pas des impôts mis sur les emplois publics, sur les grands, sur le clergé, qui finissent la plupart par retomber sur le peuple, les propriétaires des grands biens ruraux ou *mayorazgos* pouvant seuls faire face par eux-mêmes. Les droits de la couronne sont tellement nombreux, que je dois renoncer même à les énumérer. Je dirai seulement que la manie des *media annatas* (retenue de six mois d'appointemens des emplois accordés) s'est attaquée jusqu'aux infans (cédula du 28 mai 1631), et jusqu'aux chefs de service et premiers domestiques (*criados mayores*) du palais (22 avril et 21 juillet 1650),

comme si l'on eût voulu donner à toutes les autorités de la monarchie l'exemple trop bien suivi de retenir ou de ravir à leurs inférieurs ce qui leur appartient en propre, ou ce qui doit leur revenir de leurs travaux journaliers !

Tous les impôts d'Espagne ont été établis pour la nécessité du moment, et sont restés ensuite, s'accumulant les uns sur les autres. Chaque souverain a créé les siens : l'un (Philippe II) institue les *servicios de millones* (4 d'avril 1590) pour continuer la guerre contre l'Angleterre, et réparer les pertes que souffrit la fameuse escadre détruite par une tempête l'an 1588. Afin de l'aider à soutenir la guerre contre les hérétiques révoltés en Flandre, et à repousser les invasions des Turcs, Pie V accorde à ce roi le droit de percevoir pendant cinq ans l'impôt de l'*escuzado*, qui devint la dîme entière de la plus forte maison de chaque paroisse, et existe encore. Un autre roi de ce pays (Philippe IV) met le droit de *fidèle mesure* (*fiel medidor*), en 1642, pour remonter sa cavalerie qui était en mauvais état. Mais, peu de temps après, ses produits furent destinés à la cassette de Sa Majesté. Un troisième (Philippe V) invente en 1719 la contribution de *paille et ustensiles* (*paja y utensilios*) pour entretenir aux frais de l'État les troupes, qui, jusqu'alors, avaient été à la charge entière des pays où elles étaient cantonnées, pays qui leur fournissaient en nature tout ce dont elles avaient besoin, et donnaient quelque argent aux officiers. Le même souverain veut continuer la guerre contre la Catalogne et le Portugal, et il ordonne l'impôt des *frutos civiles*, etc., etc. Ce sont toutes

ces improvisations, c'est cet amas incohérent de mesures irréflechies, comparables aux avanies de la Sublime-Porte, qui constitue encore le système de contributions de l'Espagne, la base de ses finances, les ressources de son administration, la garantie de son bonheur ! C'est cette collection de mesures odieuses, d'exactions capables de faire haïr la royauté par les plus chauds royalistes, qu'on rappelle encore au peuple pour lui ravir le nécessaire, dans l'incapacité de résumer même ce qu'on lui demande, ou dans la détermination de ne rien faire qui puisse alléger ses maux ! Mais laissons le fisc dans ses ténèbres, infiniment plus obscures en Espagne qu'en aucun autre lieu d'Europe, et considérons-le dans ce qui est à la vue de tout le monde, dans les loteries, par exemple.

LOTERIES.

Quoi ! dira-t-on, l'Espagne si tardive à adopter tout ce qui se fait de bien en Europe, connaîtrait cette invention ! Elle qui repousse avec tant de soin presque toutes les découvertes utiles, aurait laissé pénétrer celle-là, capable de produire toute espèce de maux dans les États les plus florissans ! Oui sans doute, elle a le jeu de la loterie ; et comme si son peuple était plus insensible que d'autres à l'appât des chances de la fortune, ou plus amplement doté de richesses superflues, au lieu d'une loterie, elle en a deux. Après ce que nous avons dit, personne ne contestera, j'espère, qu'en la gratifiant de ces industrielles institutions modernes, on n'ait voulu lui donner le coup de grâce, ou la conduire plus sûre-

ment au précipice en faisant briller à ses yeux l'espérance, si avidement saisie par les malheureux.

La première, ou la loterie primitive, déjà connue depuis long-temps chez beaucoup d'autres nations, fut introduite en Espagne par royal décret du 30 septembre 1763; la seconde, ou la loterie moderne, existant depuis quelques années dans les possessions espagnoles d'Amérique, fut établie dans la métropole à la fin de 1811, pour subvenir aux frais de la guerre que l'Espagne soutenait alors contre Napoléon. Napoléon est mort et enterré, et la loterie moderne, émule vivace des impôts ses frères aînés, va tenir sa place dans la liste des abus de la Péninsule, peut-être pendant des siècles, si la Providence ne vient y porter remède. Limitée d'abord à Cadix, où elle fut formée, elle s'étendit en 1813 à d'autres provinces, et fut en vigueur dans toute la monarchie à la fin de 1814. La loterie primitive avait produit en Espagne, depuis l'époque de sa fondation jusqu'en 1819, un profit pour le trésor de 248,765,409 réaux de vellon, formant 62,191,352 piécettes et un quart, c'est-à-dire à peu près 65,000,000 de francs. La loterie moderne a produit, pendant les cinq années de 1815 à 1819, au profit du gouvernement, 60,354,797 réaux de vellon, formant 15,088,699 piécettes et un quart, ce qui fait plus de trois millions de francs par an; somme énorme pour un état où les frais d'administration sont ordinairement si considérables, où la population n'est que le tiers de celle de la France, où tout est sans vie, sans mouvement, et où la misère est déjà si grande. La base de cette loterie moderne est de prendre pour le gouvernement vingt-cinq pour

cent des mises (sil'on tient parole), et de faire du reste des lots pour les joueurs, lots que le gouvernement peut aussi gagner avec les billets qui lui restent.

Depuis que la loterie primitive existe en France, on y a opéré divers changemens sous le rapport administratif et sous le rapport du produit des numéros gagnans; ces changemens ont été adoptés en Italie, mais non en Espagne. Là, le gain n'est pas aussi fort qu'en France en proportion de la mise. Cette proportion n'est rien moins que claire: tandis qu'en France tout le monde sait que dans tel cas on gagne tant de fois la mise, en Espagne on ne peut le savoir; c'est la routine qui guide: on a fait dans cette échelle de proportion tant de changemens, que, si un joueur voulait s'écarter un peu de cette routine, il lui faudrait, ayant les bases ou tarifs que publie parfois le gouvernement, il lui faudrait, dis-je, faire dix-sept opérations arithmétiques pour savoir ce qu'il peut gagner, opérations que complique beaucoup le système monétaire de l'Espagne; et encore pour aussi bien qu'il fit ses calculs, il arriverait à une somme qui serait le double de celle qu'on lui donnera s'il vient à gagner (64). Cette déduction de moitié, on la lui fait subir en vertu des variations, diminutions et augmentations qu'on a faites certainement avec l'intention de dérouter le joueur; aussi ne sait-il plus aujourd'hui où il en est, et on se gardera bien de le lui dire. Cette manière de compliquer un jeu tenu au nom du roi, comment la qualifierait-on de la part d'un particulier? Elle se rattache parfaitement, comme on voit, au plan que j'ai signalé d'appauvrir le peuple espagnol, de le pressurer de toutes les manières.

Les prêtres, qui devraient l'avertir des conséquences funestes qu'entraîne le jeu, dont l'habitude est classée avec raison parmi les vices, loin de l'en détourner, lui donnent chaque jour l'exemple de se livrer à celui de la loterie. Familiers dans tous les bureaux, ils y apportent leur tribut sans le moindre mystère, on peut même dire avec une espèce d'ostentation : pour peu que la conversation tombe sur ce sujet dans les maisons où ils se trouvent, on les voit tirer de leur poche le précieux billet auquel se rattachent leurs espérances. C'est le cas de répéter avec l'abbé dont j'ai déjà cité les expressions, *qu'il ne leur reste aucun rayon de l'esprit ecclésiastique*. Leurs sentimens sont si obtus, leur ame à si peu de ressort, qu'ils ne sentent pas l'inconvénient d'une pareille conduite, ou que, sachant tout ce qu'elle doit produire de désastreux dans les familles, ils ne continuent pas moins à la tenir. Non, il n'y a rien à attendre de leur zèle; ils ne prêcheront pas plus contre la loterie que contre la course aux taureaux. Ils croiraient faire un acte d'hostilité contre le gouvernement avec lequel ils ont fait pacte. Mais pour autant qu'on veuille accréditer certains mots, ils n'en viendront jamais à faire regarder cette alliance comme sainte par ceux qui ont pu juger l'ensemble et le détail de leurs actions. Il faut le dire pour sa honte, c'est au clergé que l'Espagne est redevable de ses bureaux de loterie, tellement en faveur, que personne n'a jamais pensé à y entrer furtivement ou par des portes secrètes, qui n'existent pas, tant l'impudeur est encouragée!

DROITS SUR LE TABAC.

Rien ne serait plus facile que de cultiver le tabac en Espagne, surtout dans les contrées voisines de la mer et des rivières. Mais alors il faudrait avoir un service de surveillance ou de contrôle bien organisé, pour empêcher les habitans de faire usage de cette plante sans la participation du gouvernement, si tant il veut exercer le monopole. Il a paru plus simple à celui-ci d'en interdire absolument la culture, de le faire venir d'outre-mer, et de l'acheter de l'étranger, pour avoir seul l'avantage de le vendre. L'Espagne tire surtout du Portugal le tabac qu'elle doit fabriquer et mettre en poudre, et ne reçoit de la Havane que le tabac à fumer.

Avant les guerres contre Napoléon, le tabac connu dans le pays sous le nom de *polvillo*, et qu'on mêle en le préparant à une terre rouge et onctueuse (*Almazarron*) prise dans le royaume de Murcie, coûtait au gouvernement deux livres tournois la livre, tous frais payés. Le gouvernement le vendait douze livres dix sous. Le tabac râpé lui coûtait, tous frais payés, trente sous tournois la livre, et il le vendait dix livres dix sous. Le tabac de la Havane, ou tabac à fumer, qui arrive ordinairement tout préparé et roulé en *cigarros*, coûtait au roi dix sous tournois la livre, et il le vendait douze livres dix sous. De cette manière, la fabrique royale de Séville, qui fournit du tabac à presque toute l'Espagne, et pour l'exportation, rapportait alors, chaque année, de profit net au gouvernement, au moins vingt millions de livres tournois.

Ces droits, changés en septembre 1813, furent rétablis par le roi lorsqu'il rentra dans ses états en 1814. Remplacés de nouveau par un droit moindre d'*introduction* ou d'importation, de 1820 à 1823, ils furent de nouveau remis sur l'ancien pied lorsque le roi sortit de Cadix à la fin de 1823.

Dans l'espèce de revue du système général des finances qu'on fit en février 1824, un décret du 16 de ce mois fixa les droits sur le tabac, qui furent mis en harmonie avec les autres branches des revenus publics, et modifiés en décembre 1827, pendant le séjour que le roi fit à Barcelonne.

Mais le désir d'augmenter ses revenus sans augmenter l'industrie générale, sert mal un gouvernement qui n'a jamais su empêcher d'autre introduction que celle des livres qui ne se consomment pas. Ses lignes multipliées de douanes ne sont que des obstacles illusoirs à la contrebande qui se fait de toutes parts, et que le prix élevé auquel on tient cette denrée provoque de la part de ceux mêmes qui n'auraient jamais pensé à s'y livrer.

FINANCES.

A l'aide de tous ses impôts, le gouvernement espagnol se fait un revenu annuel de 175 millions de francs à peu près, qu'on portait à 194 millions avant la révolution française, et auquel s'ajoutait ce qu'il retirait de ses colonies lorsqu'elles étaient encore sous sa dépendance. Mais ces trésors d'Amérique, ces gallions, n'étaient pas, comme on se le figure ordinairement, des sommes incalculables mises à sa disposition; l'entretien des ouvrages pour l'exploita-

tion des mines coûtait beaucoup, et, tous frais payés, le trésor public ne retirait pas plus de 35 millions de francs en temps de guerre, et de 45 millions de fr. en temps de paix, de ses possessions d'outre-mer : car dans beaucoup de circonstances, et à l'époque même où la maison de Bourbon fut appelée à régner sur l'Espagne, les prétendus trésors d'Amérique ne l'avaient pas empêché de tomber dans la détresse. Des avantages bien plus réels étaient attachés à la possession des Amériques. On peut considérer comme tels le débouché que ces contrées offraient aux habitans malheureux ou industrieux de l'Espagne; l'activité du commerce qui résultait des rapports de ces pays avec la métropole, en droit de fournir à leurs besoins, pour lesquels elle avait recours aux manufactures, aux fabriques, aux arts de presque tous les états de l'Europe, de la France particulièrement; et surtout l'augmentation du produit de ses douanes.

Obligée de soutenir avec cette dernière puissance la guerre pour l'indépendance des colonies anglaises, puis celle contre l'Angleterre après la paix de Bâle (1795), l'Espagne, presque réduite à ses ressources d'Europe, si précaires à raison de son défaut d'industrie, éprouva de grands embarras dans ses finances. Charles IV, chargé de la dette que Philippe V avait trouvée à son avènement au trône, à laquelle il avait ajouté 225 millions de fr., et que Charles III avait transmise à peu près entière, Charles IV y ajouta à son tour pour 1,800,000,000 de réaux (qui font à peu près 475 millions de francs) en *valès*, ou reconnaissances d'emprunts, qu'on émettait avec la légèreté de débiteurs obérés qui empruntent à tout

prix , incertains de pouvoir jamais rembourser. Une caisse d'amortissement , établie pour consolider et amortir la dette publique , devint le vrai ministère des finances , et fit aussi la banque à Madrid. Pressé par des besoins toujours croissans , et ayant épuisé la ressource des emprunts , le gouvernement espagnol se précipita avec l'imprévoyance la plus aveugle sur cette institution qui avait porté si haut son crédit peu de temps après sa fondation ; car *la banque de St.-Charles* avait eu en Europe un succès étonnant , surtout après les malheurs occasionés par le système de Law , auquel on pouvait la comparer sous quelques rapports. Au lieu de chercher à ses maux des remèdes naturels et durables , tels que peuvent en offrir l'agriculture perfectionnée, le commerce encouragé, une plus grande protection accordée aux arts , à l'industrie , l'ordre et l'économie introduits dans les dépenses , le gouvernement se saisit de l'argent partout où il en trouva. En ne respectant pas les capitaux de la banque de St.-Charles ou de la caisse d'amortissement , qui était devenue le pivot de toutes ses opérations financières , il donna la mesure de la confiance qu'on devait lui accorder : le crédit fut détruit.

Après avoir fait ce pas décisif , rien ne lui coûta plus : il fit main-basse sur les fonds destinés à payer les pensions des veuves et des filles des militaires et des employés de l'État , fonds qui provenaient en partie des retenues exercées sur leurs appointemens. *Los gremios*, corporation des marchands de Madrid , qui s'étaient réunis sous la protection du gouvernement pour se livrer à diverses spéculations profita-

bles à l'État comme à eux-mêmes (sur les laines, par exemple), et qui entreprenaient quelquefois l'habillement, l'équipement et la fourniture des armées, se rendaient fermiers des octrois de Madrid, de l'impôt de l'*escuzado*, etc. ; *los gremios* avaient des capitaux considérables, grossis des sommes que des particuliers y avaient placées en toute confiance. Le gouvernement s'en empara au mépris des droits les plus sacrés parmi les nations civilisées ; et s'étant porté garant de leur valeur et de leurs intérêts, il n'a jamais payé ni l'un ni l'autre : ces fonds ont été perdus pour ceux à qui ils appartenaient. La compagnie des Philippines, fondée par le comte Cabarus, à l'aide de 21 millions de réaux provenant de la banque de St.-Charles, et dans laquelle les plus fortes maisons de commerce, et les *gremios* eux-mêmes, avaient pris un intérêt, cette association importante et non moins nationale fut traitée de la même manière.

Dans beaucoup de maisons espagnoles on avait autrefois fondé des capitaux inaliénables, comme les biens ou majorats eux-mêmes, et qu'on plaçait entre des mains sûres, pour que le titulaire touchât le revenu sans pouvoir jamais disposer du principal (*censos de vinculos o mayorazgos*) : il en était d'autres en faveur du clergé (*censos de capellanias*), deux genres de propriétés ou de valeurs qu'on désignait sous le nom collectif de *censos de rigorosa reimposicion*, cens de rigoureuse réimposition, pour indiquer qu'il fallait que ces capitaux fussent toujours placés, transmis, et jamais dépensés par ceux qui en avaient l'usufruit. Il y avait encore des *censos libres o de particulares*, cens libres ou de particuliers,

provenant de sommes prêtées autrefois à des individus qui avaient fourni hypothèque sur un bien, une maison, ou autre immeuble. Il était convenu que l'emprunteur pouvait se libérer envers le prêteur et lui rendre la somme, mais le prêteur ne pouvait pas exiger la restitution : on lui payait la rente de son capital. En 1804 ou 1805, voulant sans doute relever les *valès* qui perdaient au moins 50 pour 070, le gouvernement espagnol publia que tous ceux qui devaient de pareils capitaux eussent à se libérer en les payant à lui, quoiqu'il fût tout-à-fait étranger à ces affaires, et en les lui payant en *valès* : il se chargeait d'en faire la rente à ceux à qui ils appartenaient, et de leur restituer plus tard le capital. Quoiqu'il y eût quelque immoralité à le faire, c'était une trop bonne occasion de s'acquitter, pour que les débiteurs n'en profitassent pas, et le gouvernement ordonnait. Ceux qui n'avaient pas de *valès* s'en procurèrent, payèrent entre les mains du gouvernement qui donna quittance, et ils furent ainsi légalement libérés. Le gouvernement paya la rente pendant un et tout au plus deux ans. Mais au bout de ce temps, il ne donna plus rien, et depuis lors les rentes et les capitaux ont été perdus (65), car on n'a donné qu'un vain titre à la place.

Partout le gouvernement en a agi d'une manière ruineuse pour les particuliers, dépouillant comme l'eût fait l'ennemi le plus avide; et aujourd'hui que de toutes parts s'élèvent les cris de détresse des malheureux qu'il a faits, on ne s'occupe qu'à purifier la nation, à lui chercher des torts, à la classer en catégories, donnant à comprendre que ceux que le gouvernement laisse

tranquilles doivent s'estimer heureux, comme s'il leur faisait grâce de la liberté ou de la vie. Il ne parle que de sa colère, lorsque tout ce qu'il y a de sensé dans le royaume croyait pouvoir parler deses souffrances, de ses pertes, de son dénuement, et de l'urgence de faire cesser un état de choses aussi déplorable.

La dette de l'Espagne, ne rapportant point intérêt, s'élève à 7,205,792,028 réaux, disait M. de Laborde dans un Mémoire sur les finances d'Espagne, publié en 1823.

La dette rapportant des intérêts, fixés à 5 pour 100 par les cortès, monte à 6,814,080,365.

Total : plus de 14 milliards de réaux.

Mais les deux tiers de cette somme sont dus à des communautés religieuses, dont l'abolition éteindrait la même proportion ou quotité de la dette.

Toutefois, le roi n'a pas reconnu la même dette que les cortès, et n'a pas concédé les intérêts au même taux.

Je vais donner un aperçu de la manière dont on envisage aujourd'hui ce sujet important.

Revenus actuels du gouvernement espagnol, 170 à 175 millions de francs.

DETTE DE L'ESPAGNE.

Jusqu'à la fin de 1819,	3,392,000,000 de fr.
Accroissement de la dette pendant la constitution,	477,000,000
Accroissement de la dette après la constitution (cette dernière somme est due à la France),	80,000,000
Total,	<u>3,949,000,000</u>